



KÄLTÉITENG



Bulletin Communal  
Avril 2010



**Administration  
Communale de Kayl**  
4, rue de l'Hôtel de Ville  
L-3674 Kayl  
Tél.: (+352) 56 66 66-1  
Fax: (+352) 56 33 23  
E-mail: [commune@kayl.lu](mailto:commune@kayl.lu)

**Ouvert au public:**  
du lundi au vendredi  
de 8.00 à 11.30 heures et  
de 13.30 à 16.30 heures

## Sitzung des Gemeinderats Kayl vom 18. Dezember 2009

### Tagesordnung

1. Korrespondenz und Informationen
2. Musikunterricht
  - Genehmigung der überarbeiteten Schulorganisation für 2009/2010
  - Genehmigung eines Zusatzes zur UGDA-Konvention
3. Forstplan für das Jahr 2010
4. Sozialamt
  - Teilweise Erneuerung der Mitglieder
5. Punkt, der von Rätin Astrid Belleville auf die Tagesordnung gesetzt wurde
6. Gemeindefinanzen
  - Gebührenreglement über die Gemeinschaftseinrichtungen
  - Anpassung der Genehmigungsgebühren in Sachen Urbanismus
  - Anpassung der Trinkwassergebühren und der Gebühren für die Abwassersanierung
  - Einführung einer Abgabe auf verschiedenen Dienstleistungen der Feuerwehr und des Rettungsdienstes
  - Vorstellung des überarbeiteten Haushalts für das Jahr 2009 und der Haushaltsvorlage für das Jahr 2010
7. Diskussion und Abstimmung über den überarbeiteten Haushalt von 2009 und die Haushaltsvorlage für 2010

## Séance du conseil communal de Kayl du 18 décembre 2009

### Ordre du jour:

1. Correspondance et informations
2. Enseignement musical
  - organisation scolaire rectifiée 2009/2010, approbation
  - avenant à la convention avec l'UGDA, approbation
3. Plan de gestion annuel de la forêt communale 2010, approbation
4. Office social
  - renouvellement partiel annuel des membres, décision
5. Point porté à l'ordre du jour par la Conseillère Astrid Belleville
6. Finances communales
  - règlement-taxe concernant les équipements collectifs, décision
  - adaptation des taxes d'autorisation en matière d'urbanisme, décision
  - adaptation des taxes et redevances à percevoir sur la consommation d'eau et l'évacuation des eaux usées, décision
  - introduction d'une redevance sur les prestations du service d'incendie et de sauvetage
  - budget rectifié 2009 et budget 2010, présentation
7. Budget rectifié 2009 et budget 2010, discussion et approbation

## Korrespondenz und Informationen

Zum Beginn der Sitzung informiert **Bürgermeister John Lorent (LSAP)** den Gemeinderat darüber, dass Gemeinderatsmitglied Ernest Warken erkrankt ist und übermittelt ihm die besten Genesungswünsche. Der Bürgermeister schlägt eine Änderung der Tagesordnung vor, um den Vertrag von Frau Adelina Demukaj, die im Schuldienst arbeitet, bis zum 15. Juli 2010 zu verlängern, weil es seit dem 14. Oktober einen krankheitsbedingten Ausfall in den Kinderbetreuungseinrichtungen gibt. Er weist außerdem darauf hin, dass die Schulreform Kopfzerbrechen bereitet und die Aufteilung der Verantwortungen zwischen dem Staat und den Gemeinden noch immer in der Schwebe ist.

## Musikunterricht

Laut den Erklärungen von **Schöffe Marcel Humbert (LSAP)** wird der Musikunterricht für zwei Klassen um jeweils 30 Minuten verlängert. In der Konvention mit der UGDA, die im Juli 2009 verabschiedet wurde, waren 41.294,33 Euro vorgesehen. Durch die zusätzlichen 60 Minuten kommt noch einmal ein Betrag von 3.754,03 Euro hinzu, so dass jetzt insgesamt 45.048,36 Euro für das Schuljahr 2009/2010 zu bezahlen sind. Die zweimal 30 Minuten sind dadurch zu erklären, dass einige Schüler im Laufe des Schuljahres hinzugekommen sind.

Laut **Rat Patrick Krings (DP)** ist es zu begrüßen, dass mehr Kinder sich in den Musikunterricht eingeschrieben haben. Auf der anderen Seite wollte er wissen, ob es nicht möglich sei, sich der Düdelinger Musikschule anzuschließen. Dadurch wäre der Unterricht möglicherweise finanziell interessanter. **Schöffe Marcel Humbert (LSAP)** antwortete darauf, dass es bereits eine Unterredung mit dem Direktor der Düdelinger Musikschule gegeben habe, dass diese Schule aber teurer sei. Deshalb wolle man noch ein bis zwei Jahre abwarten, um zu prüfen, wie die Tarife der UGDA sich entwickeln. **Rat Marcel Godart (CSV)** weist darauf hin, dass der Musikunterricht auch von älteren Leuten besucht wird.

## Correspondance et informations

En début de réunion le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** informe le conseil communal que le conseiller Ernest Warken est tombé malade et lui souhaite un prompt rétablissement. Le bourgmestre propose un changement de l'ordre du jour afin de prolonger le contrat de travail de Mme Adelina Demukaj, occupée au service scolaire, jusqu'au 15 juillet 2010, vu qu'il y a des remplacements à assurer dans les maisons relais depuis le 14 octobre. Il précise également que la réforme scolaire pose certains problèmes et que la répartition des responsabilités entre l'Etat et les communes est toujours en discussion.

## Enseignement musical

Selon les explications de **l'échevin Marcel Humbert (LSAP)**, l'enseignement musical a été prolongé de 30 minutes pour deux classes. Dans la convention conclue avec l'UGDA, votée en juillet 2009, un montant de 41.294,33 euros était prévu pour financer l'enseignement musical. Vu les 60 minutes supplémentaires, il s'y ajoute un montant de 3.754,03 euros. Le montant total à payer à l'UGDA pour l'année scolaire 2009/2010 s'élève donc à 45.048,36 euros. Les deux fois trente minutes supplémentaires s'expliquent par le fait que plus d'élèves que prévu se sont inscrits pour les cours.

Le **conseiller Patrick Krings (DP)** salue le fait que plus d'enfants se sont inscrits pour l'enseignement musical. D'autre part il veut savoir s'il est possible de se rallier à l'école régionale de musique de Dudelange. De ce fait l'enseignement musical serait éventuellement plus avantageux. Il ressort des explications de **l'échevin Marcel Humbert (LSAP)** qu'une entrevue a déjà eu lieu avec le directeur de l'école de musique de Dudelange et qu'il s'est avéré que l'enseignement est plus coûteux. Voilà pourquoi on veut attendre une ou deux années, pour constater l'évolution des tarifs de l'UGDA. Le **conseiller Marcel Godart (CSV)** rend attentif au fait qu'également des adultes se sont inscrits pour les cours de musique.

## Forstplan für das Jahr 2010

Aus den Erklärungen von **Schöffen Etienne Schneider (LSAP)** zum Forstplan für 2010 geht hervor, dass 85.000 Euro in die Wälder investiert werden sollen. Als Einnahmen sind 24.200 Euro aus dem Holzverkauf vorgesehen. Etienne Schneider macht darauf aufmerksam, dass die Holzpreise dramatisch eingebrochen sind.

**Rat Romain Becker (DP)** macht den Vorschlag, angesichts der niedrigen Holzpreise ein öffentliches Gebäude mit einer Holzheizung auszustatten. **Schöffe Etienne Schneider (LSAP)** erklärt, dass eine Holzhackschnitzelanlage im geplanten Schwimmbad neben der Sporthalle installiert werden sollte. Da das Projekt aber zurzeit vom Tisch sei, mache es wenig Sinn, in größeren Gebäuden die Heizungen, die zum Teil auch neu sind, zu ersetzen. **Bürgermeister John Lorent (LSAP)** fügt hinzu, dass bei der Renovierung der Faubourg-Schule eventuell die Möglichkeit zum Einbau einer Holzheizung bestehe. Auf Nachfrage von **Rat Marco Schon (CSV)** erklärt **Bürgermeister John Lorent (LSAP)**, dass das Stammholz angesichts der niedrigen Preise hauptsächlich für die Papierindustrie bestimmt ist. **Rat Camille Thomé (CSV)** macht darauf aufmerksam, dass immer mehr Sträucher im Wald liegen bleiben. **Schöffe Etienne Schneider (LSAP)** erklärt dazu, dass landesweit die Tendenz zu einem Naturwald bestehe. Dies trage zu einer Reduzierung der Kosten bei, werde allerdings nicht immer von Spaziergängern akzeptiert. **Rat Romain Becker (DP)** spricht sich dafür aus, über den Naturwald zu informieren.

## Sozialamt

Laut den Erklärungen von **Bürgermeister John Lorent (LSAP)** schlägt das Sozialamt traditionsgemäß ein Mitglied und ein Ersatzmitglied für die Verwaltungskommission vor, genau wie auch der Schöffenrat. Vom Sozialamt wird Nico Huberty vorgeschlagen, vom Schöffenrat Fred Schroeder. Gewählt wird Nico Huberty. Als Ersatzmitglied wird

## Plan de gestion de la forêt communale

Selon les explications de l'**échevin Etienne Schneider (LSAP)**, le plan de gestion pour la forêt communale pour 2010 prévoit des investissements d'un ordre de grandeur de 85.000 euros dans les forêts. De l'autre côté en s'attend à des recettes de 24.200 euros provenant de la vente de bois. Etienne Schneider souligne que les prix pour le bois ont chuté d'une façon dramatique.

Vu le prix avantageux du bois, le **conseiller Romain Becker (DP)** propose d'installer un chauffage au bois dans certains bâtiments publics. L'**échevin Etienne Schneider (LSAP)** explique qu'il était prévu d'installer un chauffage au bois dans la piscine projetée par le Sicosport. Comme le projet est abandonné pour l'instant, cela ne fait aucun sens de remplacer les chauffages pour la plupart neufs dans des bâtiments publics. Le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** ajoute qu'une occasion pour installer un chauffage au bois pourra se présenter lors de la rénovation de l'école du Faubourg. Sur demande du **conseiller Marco Schon (CSV)** le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** explique que vu les prix actuels, le bois est principalement destiné à l'industrie du papier. Le **conseiller Camille Thomé (CSV)** rend attentif au fait que du bois non utilisé se retrouve de plus en plus répandu dans les forêts. L'**échevin Etienne Schneider (LSAP)** explique que dans tout le pays on constate une tendance de reconduire les forêts dans leur état naturel, ce qui mène vers un coût d'entretien moins élevé, mais qui n'est pas toujours accepté par les promeneurs. Le **conseiller Romain Becker (DP)** veut fournir plus d'informations sur les forêts en état naturel au grand public.

## Office social

Comme l'explique le **bourgmestre John Lorent (LSAP)**, l'office social propose traditionnellement un membre suppléant pour la commission de gérance, tout comme le fait le collège des bourgmestre et échevins. L'office social propose comme membre effectif Nico Huberty, le collège des bourgmestre et échevins Fred Schroeder.



vom Sozialamt Jean-Luc Cornaro vorgeschlagen, vom Schöffenrat Sonja Schneider. Gewählt wird Jean-Luc Cornaro.

## Lärm auf einem Parkplatz

In einem Punkt, der von **Rätin Astrid Belleville (LSAP)** auf die Tagesordnung gesetzt wurde, geht es um den Lärm auf dem Parkplatz des Supermarktes, der ausserhalb der Öffnungszeiten des Geschäfts von Autofahrern hervorgerufen wird. Sie bittet den Schöffenrat darum, Schritte bei den Verantwortlichen des Supermarktes zu unternehmen, damit Schranken oder Poller aufgestellt werden, wenn das Geschäft geschlossen ist. Laut **Rat Marco Lux (LSAP)** hat der Leiter des Supermarktes noch einen anderen Vorschlag zu machen. Er sei auf jeden Fall auch an einer Lösung des Problems interessiert.

**Bürgermeister John Lorent (LSAP)** erinnert daran, dass es schon wiederholt Beschwerden der Einwohner der Cité Berens wegen der nächtlichen Lärmbelästigung gab. Er versichert, Schritte zu unternehmen, damit der Parkplatz nach Geschäftschluss nicht mehr für Autofahrer zugänglich ist. Das Problem ist an und für sich lösbar, es handelt sich allerdings um ein Privatgelände.

## Gemeindefinanzen

**Schöffe Etienne Schneider (LSAP)** erinnert daran, dass vom Gesetz her die Möglichkeit bestehe, eine Gebühr für öffentliche Einrichtungen einzuführen, um einen Teil der Infrastrukturkosten abzudecken. Wie in anderen Gemeinden auch soll jetzt in Kayl ein Reglement eingeführt werden, das einfacher und klarer ist, weil in Zukunft eine feste Gebühr von 5.000 Euro pro Wohneinheit vorgesehen ist, die bei der Ausstellung der Baugenehmigung zu zahlen ist. Gleichzeitig sollen die Gebühren für eine Baugenehmigung angehoben werden. Bisher waren 15 Euro zu entrichten, die Abgabe soll jetzt auf 100 Euro festgesetzt werden, weil die Bearbeitung einer Baugenehmigung mit einem relativ hohen administrativen Aufwand verbunden ist.

Nico Huberty est élu. Comme membre suppléant l'office social propose Jean-Luc Cornaro, le collègue des bourgmestre et échevins Sonja Schneider. Jean-Luc Cornaro est élu.

## Tapage nocturne sur un parking

Un point porté à l'ordre du jour par la **conseillère Astrid Belleville (LSAP)** concerne les nuisances sonores sur le parking du supermarché, provoquées par des automobilistes après les heures d'ouverture. Elle demande au collègue des bourgmestre et échevins d'entreprendre des démarches auprès des responsables du supermarché afin qu'une barrière ou des bollards soient installés après la fermeture du magasin. Selon le **conseiller Marco Lux (LSAP)**, le gérant du supermarché aurait encore une autre solution à proposer. De toute façon il se serait déclaré prêt à trouver une solution.

Le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** rappelle que déjà à plusieurs reprises les habitants de la Cité Berens se sont plaints à cause du tapage nocturne sur le parking en question. Il va entreprendre des démarches afin que le parking ne soit plus accessible aux automobilistes après la fermeture du magasin. Selon lui il doit être possible de trouver une solution. Cependant le bourgmestre rend attentif au fait qu'il s'agit d'un terrain privé.

## Finances communales

**L'échevin Etienne Schneider (LSAP)** rappelle que la loi prévoit la possibilité d'introduire une taxe pour infrastructures publiques pour couvrir une partie des coûts des infrastructures. Comme dans d'autres communes un nouveau règlement qui est plus simple et plus clair sera introduit. Celle-ci prévoit une taxe unique de 5.000 euros pour chaque unité d'habitation qui est due lors de la délivrance de l'autorisation de construire. Parallèlement la taxe pour un permis de construire connaîtra une hausse. Elle s'élevait à 15 euros et sera fixée à 100 euros parce que le traitement d'une autorisation de construction est lié à un coût assez important.

Was den Trinkwasserpreis und die Gebühren für die Abwassersanierung anbelangt, so weist Etienne Schneider darauf hin, dass eine europäische Richtlinie vorschreibt, dass der Wasserpreis ab 2011 kostendeckend sein muss. Er erinnerte daran, dass der Innenminister die Gemeinden dazu auffordert, einen Schritt in Richtung Kostendeckung zu unternehmen. Ab dem 1. Januar 2011 soll dann der gesamte Kostenpunkt der Wasserversorgung auf den Bürger abgewälzt werden. In Zukunft müssen auch alle Infrastrukturen wie Wasserleitungen, Kläranlagen und Rückhaltebecken bei der Preisberechnung berücksichtigt werden, weil der Staat nicht mehr bereit ist, 90 Prozent der Kosten für Kläranlagen zu übernehmen. Deshalb müssen von den Gemeinden Rücklagen für diese Investitionen vorgesehen werden. Zusätzlich müssen für jeden Kubikmeter Wasser zehn Cents an das Wasserwirtschaftsamt des Innenministeriums abgetreten werden.

Mit dem vom Schöffenrat vorgeschlagenen Preis von 3,30 Euro pro Kubikmeter Wasser und 1,50 Euro für die Kanalisation steigt der Preis auf insgesamt 4,80 Euro. Vorher lag er bei 3,50 Euro. Damit wird laut Etienne Schneider noch immer kein kostendeckender Preis erreicht. Deshalb wird der Preis im kommenden Jahr mit Sicherheit noch einmal angehoben werden.

Eine letzte Gebühr betrifft die Dienstleistungen der Feuerwehr und des Rettungsdienstes. Laut **Schöffe Etienne Schneider (LSAP)** ist vorgesehen, eine Gebühr von jeweils 100 Euro einzuführen, wenn Türen geöffnet oder Wespennester entfernt werden. Noteinsätze bei Bränden usw. werden selbstverständlich auch weiterhin kostenlos bleiben.

Genau wie **Bürgermeister John Lorent (LSAP)** ist auch **Rat Patrick Krings (DP)** der Ansicht, dass anhand des Wasserpreises deutlich wird, dass die Gemeindeautonomie eingeschränkt ist. Er stellt fest, dass der Wasserpreis fast überall angehoben wird und die Gemeinde Kayl nicht den höchsten Preis hat, auch wenn sie in der Spitzengruppe liegt. Er frage sich, weshalb dies der Fall sein muss. Patrick Krings weist darauf hin, dass keine Familie

En ce qui concerne les taxes et redevances à percevoir sur la consommation d'eau et l'évacuation des eaux usées, Etienne Schneider rappelle l'existence d'une directive européenne prévoyant un prix couvrant les coûts à partir de l'année 2011. Il souligne également que le Ministre de l'Intérieur exige des communes l'autofinancement de ce service. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, le coût total de l'eau devra être facturé aux consommateurs. Dorénavant toutes les infrastructures, comme les conduites d'eau, les stations d'épuration et les bassins de rétention, devront être prises en considération lors du calcul du prix, parce que l'Etat n'est plus prêt à subvenir aux 90% des coûts des stations d'épuration. Voilà pourquoi les communes devront prévoir des fonds de réserve afin de financer ces investissements. En plus pour chaque m<sup>3</sup> d'eau vendu, dix centimes sont dus au service pour le secteur économique des eaux du ministère de l'Intérieur.

Avec le prix proposé par le collège des bourgmestre et échevins de 3,30 euros/m<sup>3</sup> et de 1,5 euros pour la canalisation, le prix monte à 4,80 euros/m<sup>3</sup>. Avec ce nouveau prix l'autofinancement n'est pas encore atteint selon Etienne Schneider. Voilà pourquoi on devra s'attendre à une nouvelle hausse dès l'année prochaine.

Une dernière taxe concerne les services rendus par les sapeurs-pompiers et les services de sauvetage. Selon les explications de **l'échevin Etienne Schneider (LSAP)**, il est prévu d'introduire une redevance de 100 euros pour l'ouverture de portes ou l'enlèvement de nids de guêpes. Les urgences, comme p.ex. les incendies resteront évidemment gratuites à l'avenir.

Tout comme le **bourgmestre John Lorent (LSAP)**, le **conseiller Patrick Krings (DP)** est d'avis que les prix de l'eau démontrent clairement que l'autonomie communale est très réduite. Il constate que le prix de l'eau connaît partout une hausse et que la commune de Kayl n'a pas le prix le plus élevé, même si elle se trouve dans la tête du peloton. Il se demande pourquoi cela doit être le cas. Patrick Krings soulève également qu'une famille ne peut pas se passer d'une certaine

an einem gewissen Wasserverbrauch vorbeikomme. Für viele Familien seien diese Ausgaben nicht unerheblich. Er fragt sich, wie gewisse Leute in Krisenzeiten trotz der Teuerungszulagen über die Runden kommen sollen. Patrick Krings meint, man solle die Wassertaxe als umweltpolitisches Instrument einsetzen. Wer sparsam mit dem Wasser umgeht, soll einen niedrigeren Tarif bezahlen, während diejenigen, die Wasser vergeuden einen höheren Preis zahlen müssten.

**Schöffe Etienne Schneider (LSAP)** erinnert in diesem Zusammenhang daran, dass das Vorhaben der Gemeinde Roeser, einen gestaffelten Wasserpreis einzuführen, vor Jahren vom Innenministerium abgelehnt wurde, dies mit dem Hinweis, die europäische Richtlinie erlaube dies nicht. Auch er vertritt die Meinung, dass es für Familien eine sehr hohe Belastung sein wird, wenn der kostendeckende Preis verrechnet wird.

**Rat Romain Becker (DP)** spricht von einem schwierigen Berechnungsmodus. Er befürchtet große Preisunterschiede in den einzelnen Gemeinden. Er wirft die Frage auf, weshalb in anderen Bereichen nicht vom Kostendeckungsprinzip gesprochen werde. Für Romain Becker geht es nur darum, mehr Geld in die Kasse zu bekommen, um den Haushalt zu sanieren. Für ihn ist ein gestaffelter Wasserpreis logischer.

**Rat Marco Schon (CSV)** weist darauf hin, dass es laut Haushalt bei der Kanalisation ein Defizit von 133.000 Euro gibt. **Schöffe Etienne Schneider (LSAP)** unterstreicht, dass es gemäß dem Haushalt wohl einen Gewinn beim Wasser gibt, dass aber sämtliche unterirdischen Infrastrukturen in die Berechnung einbezogen werden müssen. Laut der neuen Berechnungsgrundlage sollen auch diesen Kosten berücksichtigt werden. Etienne Schneider weist ebenfalls darauf hin, dass es im Oesling Gemeinden mit wenigen Einwohnern gibt, die jedoch über ein ausgedehntes Leitungsnetz verfügen, so dass dort der Preis wahrscheinlich noch viel höher sein wird.

**Bürgermeister John Lorent (LSAP)** betont, dass es sich um ein Gesetz handelt, das umgesetzt

consommation d'eau. Pour beaucoup de familles ces dépenses ne sont pas négligeables. Il se demande comment dans une situation de crise certaines familles pourront arriver à s'en tirer. Patrick Krings pense que la taxe devrait devenir un instrument de la protection de l'environnement en récompensant les ménages qui consomment peu par un tarif réduit. Les gens qui gaspillent l'eau devraient payer un prix plus élevé.

Dans ce contexte l'**échevin Etienne Schneider (LSAP)** rappelle que la commune de Roeser avait l'intention d'introduire un tarif structuré il y a quelques années, mais que cette décision n'a pas été acceptée par le ministère de l'Intérieur avec l'argument qu'un tel prix n'est pas prévu par la directive européenne. Il est d'avis que l'auto-financement représentera une charge non négligeable pour certaines familles.

Le **conseiller Romain Becker (DP)** parle d'un mode de calcul assez compliqué. Il craint de grandes différences de prix dans les différentes communes. Il se demande pourquoi l'auto-financement n'est pas un sujet dans d'autres domaines. Pour Romain Becker il s'agit tout simplement d'encaisser de l'argent afin d'assainir le budget. Pour lui un tarif structuré aurait une certaine logique.

Le **conseiller Marco Schon (CSV)** rend attentif au fait que selon le budget le domaine de la canalisation affiche un déficit de 133.000 euros. L'**échevin Etienne Schneider (LSAP)** explique que selon le budget il y a bien un bénéfice en ce qui concerne l'eau, mais que l'on devrait bien prendre en compte toutes les infrastructures souterraines lors du calcul. Selon le nouveau calcul, ces coûts devront être respectés également. Etienne Schneider rappelle que dans le nord du pays il existe des communes avec peu d'habitants mais avec un réseau important. De ce fait on pourrait s'attendre à un prix encore plus élevé.

Le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** soulève qu'il s'agit d'une loi qui doit être appliquée. Il considère l'auto-financement comme un premier pas en direction de la libéralisation du marché de



werden muss. Er betrachtet die Kostendeckung als ersten Schritt für eine Liberalisierung des Wassermarktes. **Rat Patrick Krings (DP)** unterstreicht, dass das Wasser nach Ansicht seiner Partei nicht liberalisiert werden sollte, denn das sei der falsche Weg, weil das Wasser ein Allgemeingut sei. Für ihn soll der Wasserpreis unter der Kontrolle der nationalen oder lokalen Autoritäten bleiben, weil eine Privatfirma nur darauf aus sei, Gewinne zu machen.

In einem von der DP eingebrachten Antrag wird der Schöfferrat dazu aufgefordert, Schritte bei der Regierung zu unternehmen, damit die Einführung eines gestaffelten Wasserpreises zugelassen wird, um den sozialen Aspekt berücksichtigen zu können. Nach einigen Textänderungen durch die LSAP-Mehrheit wird der Antrag einstimmig vom Gemeinderat angenommen.

Laut den Erklärungen von **Schöffen Etienne Schneider (LSAP)** steht der Gemeindehaushalt für 2010 unter dem Zeichen der Konsolidierung und der Verbesserung der Verschuldungskapazität. Er unterstrich, dass die Gemeindeschuld in den Jahren 2008 und 2009 jeweils um 7,5 Prozent abgesenkt werden konnte. Für 2010 sei vorgesehen, sie um weitere acht Prozent zu senken, was 1,6 Millionen Euro entspricht, weil die Prokopfschuldung im Vergleich mit anderen Gemeinden relativ hoch ist und der Schöfferrat der Meinung ist, dass die vorsichtige Finanzpolitik, die in den vergangenen Jahren betrieben wurde, fortgesetzt werden soll.

Etienne Schneider macht auch darauf aufmerksam, dass alles darauf hindeutet, dass in den kommenden Jahren eine Verschlechterung der Finanzsituation der Gemeinden zu erwarten ist. Deshalb soll die Gemeinde sich in Zukunft eine bestimmte Manövrierfähigkeit zur weiteren Verschuldung bewahren. Weiter betont er, dass man nicht gewillt sei, den von der Regierung vorgeschlagenen Weg, weiterhin massiv zu investieren, um die Konjunktur wieder anzukurbeln, zu beschreiten - dies führe lediglich zu einem Ansteigen der Schulden. Deshalb versuche man weiterhin, eine angemessene Investitionspolitik zu betreiben. Der Schöffe hebt weiter hervor, dass keine größeren neuen Projekte im Haushalt vorgesehen sind. Jetzt sollen haupt-

l'eau. Le **conseiller Patrick Krings (DP)** explique que selon l'avis de son parti le marché de l'eau ne devra pas être libéralisé. Comme l'eau est un bien communautaire, cela représente un pas dans la mauvaise direction. Selon Patrick Krings le prix de l'eau devrait rester sous le contrôle des autorités nationales ou locales, parce qu'une entreprise ne tenterait que de faire du bénéfice.

Dans une motion introduite par le DP, les libéraux demandent au collège des bourgmestre et échevins d'entreprendre des démarches auprès du gouvernement pour que l'introduction d'un prix structuré pour l'eau soit possible, afin de pouvoir respecter l'aspect social. Après quelques changements proposés par la majorité dans le texte la motion est acceptée à l'unanimité par le conseil communal.

Selon les explications de l'**échevin Etienne Schneider (LSAP)** le budget communal pour l'exercice 2010 se présente sous le signe de la consolidation et de l'amélioration de la capacité d'endettement. Il souligne que l'endettement de la commune a été successivement en baisse de 7,5% pendant les exercices 2008 et 2009. En 2010 une réduction supplémentaire de 8% est prévue, ce qui représente 1,6 millions d'euros, parce que la dette par tête d'habitant en comparaison avec d'autres communes est assez élevée et que le collège des bourgmestre et échevins est d'avis qu'une politique prudente en matière de finances doit être poursuivie.

Etienne Schneider rend également attentif au fait que tout laisse à croire que dans les années à venir on peut s'attendre à une aggravation de la situation financière des communes. Voilà pourquoi on veut créer de nouvelles capacités permettant un endettement supplémentaire si cela s'avère nécessaire. L'échevin souligne en outre qu'on ne serait pas prêt à suivre le chemin préconisé par le gouvernement en prévoyant d'investir massivement afin de stimuler la conjoncture, parce que cela aura comme conséquence une hausse de l'endettement de la commune. Voilà pourquoi on essaierait de continuer avec une politique d'investissement normale. Etienne Schneider soulève en outre que le budget ne prévoit pas de grands projets nouveaux.

sächlich bereits angelaufene große Projekte fertig gestellt werden. Es soll geprüft werden, wie die Wirtschaftssituation sich im Laufe des Jahres entwickelt, um dann im kommenden Jahr neue Entscheidungen zu treffen.

Etienne Schneider macht weiter darauf aufmerksam, dass man 2009 darum bemüht war, bei den ordentlichen Ausgaben so viel wie möglich zu sparen. Dabei sei es gelungen, die Ausgaben im Griff zu behalten. Es sei sogar 4,2 Prozent weniger ausgegeben worden als vorgesehen. Auch im Haushalt für 2010 sind 1,7 Prozent Ausgaben weniger vorgesehen als 2009. Es bestehe also ein ganz klarer Trend zum Sparen.

Trotz der Sparmaßnahmen, so Etienne Schneider weiter, sei der Überschuss im ordentlichen Haushalt dramatisch eingebrochen. Er sinkt von 1,6 Millionen Euro im Jahr 2009 auf die Hälfte, also auf 830.000 Euro. Das habe zum größten Teil damit zu tun, dass die Einnahmen einbrechen. So seien die staatlichen Zuwendungen im überarbeiteten Haushalt um eine halbe Million gegenüber der vorgesehenen Summe gesunken. Auch die Gewerbesteuer wird 2010 für Kayl gegenüber 2009 um eine Million Euro niedriger ausfallen. Etienne Schneider gibt ebenfalls zu bedenken, dass der ordentliche Haushalt noch wesentlich schlechter aussehen werde, wenn die Anpassung des Wasserpreises nicht vorgenommen worden wäre.

Was die außerordentlichen Einnahmen anbelangt, so sind 2,1 Millionen Euro durch den Geländeverkauf an die Post in der Aktivitätszone vorgesehen. Weil dieser Verkauf noch nicht abgesichert ist, ist eine symbolische Anleihe von 1.000 Euro mit eingeplant. Schöffe Etienne Schneider geht auch auf die Hauptausgaben ein, die vorgesehen sind. Es handelt sich um zwei weitere Klassenräume beim Gemeindehaus für 500.000 Euro, eine neue Unterkunft für die Beschäftigungsinitiative CIGL für 800.000 Euro, den Ausbau des Einsatzzentrums von Feuerwehr und Zivilschutz für 100.000 Euro, den Kauf eines neuen Schulbusses für 240.000 Euro, die Neugestaltung des Schulhofs in Tetingen für 80.000 Euro, den Ausbau der Jungenschule

Il s'agit en première ligne d'achever les projets qui ont été commencés. Selon l'échevin, on suivra de près le développement de l'économie au cours de l'année pour prendre de nouvelles décisions l'année suivant.

Etienne Schneider rend attentif au fait qu'en 2009 le souci du collègue des bourgmestre et échevins a été de réaliser un maximum d'économies du côté des dépenses ordinaires. Ainsi on aurait réussi à contrôler les dépenses. Elles étaient même 4,2% au dessous des estimations. En ce qui concerne le budget pour l'exercice 2010, on a prévu 1,7% de dépenses en moins vis-à-vis de l'année 2009. Ceci, selon l'échevin, démontre clairement la tendance de réaliser des économies.

Malgré les mesures pour réaliser des économies, le bénéfice dans le budget ordinaire a connu une baisse considérable, comme l'explique Etienne Schneider. Il diminue de 1,6 millions en 2009 à 830.000 euros en 2010. La cause principale en est le recul des recettes. Ainsi les dotations de l'Etat présentent un recul d'un demi-million d'euros dans le budget rectifié par rapport à ce qu'on avait avancé. De même, les recettes en provenance de l'impôt commercial se réduiront d'un million d'euros par rapport à 2009 pour la commune de Kayl. Etienne Schneider explique que le budget ordinaire se présenterait encore moins favorablement, si on n'avait pas procédé à une adaptation du prix de l'eau.

En ce qui concerne les recettes extraordinaires, on prévoit 2,1 millions d'euros par la vente de terrains dans la zone d'activités à l'entreprise des P&T. Comme cette vente n'est pas encore assurée définitivement, un emprunt symbolique de 1.000 euros est prévu. L'échevin Etienne Schneider évoque aussi les dépenses principales prévues en 2010. Il s'agit de deux nouvelles salles de classe près de la maison communale pour 500.000 euros, d'un nouveau bâtiment pour l'initiative de réinsertion au travail CIGL pour 800.000 euros, de l'extension du centre d'intervention des sapeurs-pompiers et de la protection civile pour 100.000 euros, de l'acquisition d'un nouveau bus scolaire pour 240.000 euros, de la transformation de la cour de

für 150.000 Euro, die Vorbereitung der Baustelle für Kinderbetreuungseinrichtungen für 100.000 Euro, die Fertigstellung des Wilhelm-Parks in Tetingen für 700.000 Euro, die Einrichtung eines Park & Ride beim Kayler Bahnhof für 50.000 Euro, den Abschluss der Arbeiten im Park Ouerbett für 1.350.000 Euro, Investitionen in die Aktivitätszonen in Höhe von 500.000 Euro, Investitionen in die Sicherheit im Kulturzentrum für 500.000 Euro, die Erneuerung der Außenanlagen des Kulturzentrums für 150.000 Euro, die Fertigstellung des Probensaales der Tetingener Musikgesellschaft für 400.000 Euro, die Einrichtung eines neuen Schießstands in Kayl für 100.000 Euro, eine Rollerskatepiste für 100.000 Euro, die Neugestaltung des Parkplatzes beim Fußballfeld in Kayl für 30.000 Euro, die Überdeckung der Tribüne auf dem Fußballplatz in Tetingen für 250.000 Euro, die Erneuerung der Wasserleitung im Brill für 300.000 Euro, die Instandsetzung der Schifflinger Straße für 1.060.000 Euro, die Neugestaltung der Eisenbahnbrücke in Kayl für 50.000 Euro, die lichttechnische Verschönerung der Ortschaften für 100.000 Euro, die Instandsetzung der Kapellenstraße für 30.000 Euro und eine Ampelanlage an der Kreuzung Hauptstraße und Legionärsstraße für 120.000 Euro. Die Gesamtausgaben im außerordentlichen Haushalt liegen 900.000 Euro unter den Ausgaben, die im überarbeiteten Haushalt von 2009 vorgesehen sind.

Der überarbeitete Haushalt von 2009 weist laut Etienne Schneider einen Überschuss von 6,1 Millionen Euro aus. Was den ordentlichen Haushalt für 2010 anbelangt, so sieht er Einnahmen von 19.575.629,23 Euro vor. Dem stehen 18.736.746,47 Euro auf der Ausgabenseite gegenüber. Das macht einen Überschuss von 838.882,76 Euro. Was den außerordentlichen Haushalt für 2010 angeht, so sind Einnahmen von 3.067.448,78 Euro und Ausgaben in Höhe von 8.605.737,33 Euro vorgesehen, so dass unter dem Strich ein Verlust von 5.538.288,56 Euro bleibt. Wenn man den Überschuss im ordentlichen Haushalt von 2010, den Verlust aus dem außerordentlichen Haushalt und den Überschuss aus dem Jahr 2009 von 6,1 Millionen Euro verrechnet, so kommt man für das Jahr 2010 auf einen Gesamtgewinn von 1.372.467,70 Euro.

l'école de Tétange pour 80.000 euros, de l'extension de l'école des garçons pour 150.000 euros, de la préparation du chantier pour les maisons relais pour 100.000 euros, de l'achèvement des travaux au parc Nic. Wilhelm à Tétange pour 700.000 euros, de la création d'un parking P&R près de la gare de Kayl pour 50.000 euros, de l'achèvement des travaux au parc Ouerbett pour 1.350.000 euros, des investissements dans les zones d'activités d'un ordre de grandeur de 500.000 euros, du commodo-incommodo au centre culturel pour 500.000 euros, du réaménagement des alentours du centre culturel pour 150.000 euros, de l'achèvement de la salle de répétition de l'harmonie de Tétange pour 400.000 euros, de la création d'un nouveau stand de tir pour 100.000 euros, de la création d'une piste pour rollerskates pour 100.000 euros, du réaménagement du parking près du terrain de football à Kayl pour 30.000 euros, de la construction d'une tribune sur le terrain de football à Tétange pour 250.000 euros, du renouvellement des conduites d'eau au quartier Brill pour 300.000 euros, du réaménagement de la route de Schifflange pour 1.060.000 euros, de la transformation du pont de chemin de fer pour 50.000 euros, de l'embellissement des deux localités pour 100.000 euros, du réaménagement de la rue de la Chapelle pour 30.000 euros et de feux tricolores au croisement de la rue Principale et la rue des Légionnaires à Tétange pour 120.000 euros. Les total des dépenses au budget extraordinaire se situe 900.000 en dessous des dépenses prévues au budget rectifié de l'exercice 2009.

Selon les explications d'Etienne Schneider, le budget rectifié de l'exercice 2009 présente un surplus de recettes de 6,1 millions d'euros. En ce qui concerne le budget ordinaire pour l'exercice 2010, il prévoit un total de recettes de 19.575.629,23 euros. Les dépenses s'élèvent à 18.736.746,47 euros. Il en résulte un bénéfice présumé de 838.882,76 euros. En ce qui concerne le budget extraordinaire, on s'attend à des recettes de 3.067.448,78 euros et des dépenses d'un ordre de grandeur de 8.605.737,33 euros, ce qui mène à un déficit de 5.538.288,56 euros. Si on prend en considération les recettes en plus dans la partie ordinaire du budget de 2010, le déficit du budget extraordinaire et le surplus de recettes de l'année 2009 de 6,1 millions d'euros, le boni définitif présumé à la fin de l'année 2010 s'élève à 1.372.467,70 euros.

**Bürgermeister John Lorent (LSAP)** hebt hervor, dass es einige grundlegende Änderungen geben wird, was die Finanzverwaltung anbelangt. So soll ab dem 1. Januar eine erweiterte Finanzkontrolle eingeführt werden, um die Kontrolle der Rechtmäßigkeit der Ausgaben besser in den Griff zu bekommen. Der Bürgermeister betont außerdem, dass die Zahlungsfähigkeit der Gemeinde ausgezeichnet sei.

John Lorent weist darauf hin, dass die Gemeinde Kayl keine Geldprobleme habe. Das wolle aber nicht heißen, dass die für 2009 vorgesehenen Haushaltskredite allesamt ausreichen. Das habe u.a. die Teuerungszulagen und die Schulen betroffen, es habe aber keine Engpässe gegeben.

Der Bürgermeister erinnert daran, dass die Gemeindefschuld beim Antritt der neuen Mehrheit hoch war. Deshalb sei es wichtig gewesen, das Gelände an die Post zu verkaufen, um sich ein finanzielles Polster zu verschaffen und die Verschuldungskapazität zu bewahren. Man befinde sich nicht in einem Austeritätsbudget, sondern in einem vorsichtigen Haushalt.

John Lorent erklärt, dass der Innenminister in seinem Haushaltsrundsreiben darauf hinwies, dass die Gewerbesteuer im Jahr 2009 ungefähr so hoch sein wird wie 2008. Für 2010 sei bei der Gewerbesteuer allerdings ein Rückgang von 13,51 Prozent im Vergleich zur Jahresabschlussrechnung von 2008 zu erwarten. Was die staatlichen Zuwendungen anbelangt, so sei gegenüber dem ursprünglichen Haushalt mit einem Rückgang von 5,12 Prozent zu rechnen. 2010 soll gegenüber 2008 kein Zuwachs zu erwarten sein. Was die Einnahmen der Gemeinde Kayl anbelangt, so gingen sie 2009 gegenüber 2008 um 380.000 Euro zurück. 2010 sei noch einmal ein Rückgang von 350.000 Euro zu erwarten. Das mache im Vergleich mit 2008 einen Ausfall von 730.000 Euro aus. Diese Entwicklung führe dazu, dass die Selbstfinanzierungskapazität der Gemeinde halbiert werde.

Der Bürgermeister betonte, dass Vorsicht angesagt sei und ein moderater Sparkurs angestrebt werde. Natürlich könne man davon profitieren, dass die

Le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** dégage les grandes lignes du budget. Il souligne qu'il y aura quelques changements fondamentaux en ce qui concerne la gestion financière. Ainsi il est prévu d'améliorer le contrôle financier à partir du 1<sup>er</sup> janvier pour mieux contrôler le bien-fondé des dépenses. Le bourgmestre explique aussi que la solvabilité de la commune est excellente.

John Lorent rend attentif au fait que la commune de Kayl n'a pas de problèmes financiers, ce qui ne veut cependant pas dire que les crédits inscrits au budget pour l'exercice 2009 sont tous suffisants. Cela concerne e.a. les allocations de vie chère et l'enseignement, cependant il n'y a pas eu de problèmes de financement.

John Lorent rappelle que lors de l'entrée en fonction de la nouvelle majorité l'endettement de la commune était élevé. Voilà pourquoi il a été important de vendre le terrain en question à l'entreprise des P&T afin de renforcer la capacité d'endettement. Le bourgmestre souligne qu'on ne se retrouve pas face à un budget d'austérité, mais face à un budget marqué par la prudence.

John Lorent explique que le ministre de l'Intérieur a rendu attentif dans la circulaire budgétaire au fait que l'impôt foncier atteindra pendant l'exercice 2009 à peu près le même niveau qu'en 2008. Cependant on pourra s'attendre en 2010 à un recul de 13,51% par rapport au compte de 2008. En ce qui concerne les dotations de l'Etat, elles connaîtront probablement une baisse de 5,12% vis-à-vis du budget initial. Par rapport à 2008, on ne pourra pas s'attendre à une augmentation en 2010. En ce qui concerne les recettes de la commune de Kayl, elles ont connu en 2009 un recul de 380.000 euros par rapport à 2008. En 2010 on pourra s'attendre à des recettes en moins d'un ordre de grandeur de 350.000 euros. Cela représente une perte totale de 730.000 euros vis-à-vis de l'exercice 2008. Cette évolution a comme conséquence que la capacité d'autofinancement de la commune est réduite de 50%.

Le bourgmestre souligne que la prudence est de rigueur et qu'une nouvelle orientation modérée vers les économies est à envisager. Evidemment on a pu profiter du fait que la charge d'endettement



Schuldenlast Ende 2010 auf 18,5 Millionen Euro zurückgeschraubt wird, was dann eine Prokopfverschuldung von 2.264 Euro darstellen wird. John Lorent weist darauf hin, dass durch ein großherzogliches Reglement die Möglichkeit bestehe, die Entschädigungen des Schöffengerates und die Präsenzgelder des Gemeinderates anzuheben. Darauf wolle man allerdings angesichts der finanziellen Lage verzichten.

Weiter macht der Bürgermeister darauf aufmerksam, dass 2010 vor allem die bereits angelaufenen Projekte abgeschlossen werden sollen. Man habe genau geprüft, welche Projekte 2010 finanzierbar sind. Außerdem erwähnt er die Investitionen, die im kommenden Jahr am meisten Geld verschlingen werden. Es sind der Park Ouerbett mit 1,35 Millionen Euro, die Schifflinger Straße mit einer Million, die neue Unterkunft für den CIGL mit 800.000 Euro, die Parkanlage Nicolas Wilhelm mit 700.000 Euro und die Umbauarbeiten im Gemeindehaus mit 500.000 Euro. Wichtiger sei aber, im außerordentlichen Haushalt zu prüfen, wie die Gewichtung ist. Die höchsten Beträge sollen 2010 in die Lebensqualität der Bürger investiert werden. U.a. schlagen die Parkanlagen Ouerbett und Nicolas Wilhelm mit fast 30 Prozent des außerordentlichen Haushalts zu Buche. John Lorent widerspricht auch den Gerüchten, dass im Park Ouerbett ein Luxusrestaurant entstehen soll. Es soll ein ganz normales Restaurant werden, in dem auch ein Tagesmenü serviert wird.

Der zweithöchste Posten der Investitionen geht laut den Erklärungen des Bürgermeisters in die Infrastrukturen, hauptsächlich in die Instandsetzung der Schifflinger Straße. Vorgesehen sei auch die Neugestaltung des Parkplatzes beim Kayler Friedhof und des Parkplatzes beim Kayler Bahnhof. Hier wird sich der Beitrag der Gemeinde Kayl auf 48.000 Euro belaufen. 20.000 Euro sind eingeplant für die Planung zur Instandsetzung der Faubourgstraße.

Der dritthöchste Posten ist vorgesehen für die Infrastrukturen, die der Gemeinde gehören. Dazu zählt die Halle, die für den CIGL gebaut wird. Auch für das Gemeindehaus und das Einsatzzentrum von Feuerwehr und Zivilschutz sind verschiedene Ausgaben vorgesehen.

peut être ramenée à 18,5 millions d'euros fin 2010, ce qui représentera une dette par tête d'habitant de 2.264 euros. John Lorent rend également attentif au fait qu'un règlement grand-ducal prévoit la possibilité de relever les indemnités du collège du bourgmestre et échevins et les jetons des conseillers communaux. Dans la situation financière actuelle, le collège a renoncé à proposer une quelconque augmentation.

En outre le bourgmestre rend attentif au fait qu'en 2010, les projets entamés vont être achevés. Selon ses explications le collège échevinal a dressé une liste des projets à réaliser en 2010. Il mentionne également les projets les plus coûteux prévus l'année prochaine. Il s'agit du Parc Ouerbett avec 1,35 millions d'euros, la route de Schiffflange avec un million d'euros, le nouveau bâtiment pour le CIGL avec 800.000 euros, le Parc Nicolas Wilhelm avec 700.000 euros et les travaux de transformation dans la maison communale avec 500.000 euros. En ce qui concerne le budget extraordinaire, il est plus important d'examiner l'importance relative des différents projets. Les montants les plus importants devront être investis en 2010 dans la qualité de vie des citoyens. Les parcs Ouerbett et Nicolas Wilhelm représentent presque 30% des dépenses extraordinaires. John Lorent précise que les rumeurs selon lesquelles un restaurant de luxe serait prévu au parc Ouerbett ne sont que des rumeurs. En effet il s'agit d'un restaurant tout à fait normal qui offrira à sa clientèle également un plat du jour à un prix abordable.

Le deuxième poste plus important est prévu, selon les explications du bourgmestre, pour les infrastructures, surtout pour le redressement de la route de Schiffflange. La transformation du parking près du cimetière de Kayl et du parking près de la gare de Kayl est également prévue. La participation de la commune à ce dernier projet s'élèvera à 48.000 euros. 20.000 euros sont prévus pour la planification du redressement de la rue du Faubourg.

Le troisième poste le plus important est prévu pour les infrastructures qui appartiennent à la commune. Il s'agit e.a. du hall pour le CIGL. Différentes dépenses sont également prévues pour la maison communale et le centre d'intervention des sapeurs-pompiers et de la protection civile.



Der Kulturbereich macht 15 Prozent der Ausgaben aus. 500.000 Euro sind für Sicherheitseinrichtungen wie Feuerstiegen im Kulturzentrum eingeplant. 7,68 Prozent der Ausgaben fließen in die Schulgebäude. Bürgermeister John Lorent erinnert daran, dass im überarbeiteten Haushalt von 2009 insgesamt 950.000 Euro vorgesehen sind, um die Arbeiten in der Tetingen Schule abzuschließen. Sechs Prozent der Ausgaben sind für den Sport vorgesehen. U.a. soll mit den Arbeiten an der Tribüne auf dem Hauptfußballfeld begonnen werden. Für einen Skaterpark stehen 100.000 Euro im Haushalt.

Auch wenn 2010 wegen der allgemeinen Krise ein schwieriges Jahr wird, weil dadurch auch weniger Geld in der Gemeindekasse ist, ist es laut **Schöffen Marcel Humbert (LSAP)** dem Schöffenrat trotz der Krise gelungen, einen Haushalt aufzustellen, der die Lebensqualität in der Gemeinde fördere. Das Budget spare dort, wo es könne, ohne aber das kulturelle Leben in der Gemeinde einzuschränken. Auch wenn der eine oder andere Kredit etwas gekürzt werden musste, so werde aber das Kayler und Tetingen Vereins- und Kulturleben davon nichts spüren.

Marcel Humbert erinnert daran, dass seine Partei 2005 mit dem Versprechen angetreten sei, wieder mehr Leben in die Gemeinde zu bringen. Man habe das in den vergangenen Jahren mit gezielten Krediten für das Vereinsleben getan. So habe man die Subventionspolitik reformiert, aber auch den Vereinen punktuell bei ihren Veranstaltungen geholfen. Man habe bis heute alle Vereine unterstützt, die Förderung der Jugendlichen in den Vereinen besser subventioniert, die Bahnhöfe in Kayl und Tetingen für die Vereine umgebaut usw. Dadurch, dass die Gemeinde sehr viele Rahmenprogramme aufgestellt habe, erhalten die Vereine auch die Möglichkeit, ihre Kasse aufzufüllen, indem sie sich mit einem Stand bei diesen Veranstaltungen beteiligen, wie etwa beim Nationalfeiertag, dem Tag ohne Auto, dem Blumenmarkt usw.

Marcel Humbert sagt weiter, dass man mit der Mobilitätspolitik den älteren Menschen und denen, die kein Auto haben, die Möglichkeit gegeben

La culture représente 15% des dépenses: 500.000 euros sont prévus pour des installations de sécurité, comme des escaliers de secours, au centre culturel. 7,68% des dépenses seront utilisées pour les bâtiments scolaires.

John Lorent rappelle que 950.000 euros sont prévus au budget rectifié de 2009 pour achever les travaux dans l'école de Tétange. Six pour cent des dépenses sont destinées au sport. Il est e.a. prévu de faire démarrer les travaux concernant la tribune au terrain de football principal. 100.000 euros sont inscrits au budget pour la réalisation d'un parc pour skaters.

Même si l'année 2010 s'avère difficile à cause de la crise financière et économique et par le fait que moins d'argent se trouvera dans la caisse communale, le collège des bourgmestre et échevins a réussi, selon l'**échevin Marcel Humbert (LSAP)**, à élaborer un budget en faveur de la vie associative. Le budget prévoit des économies dans les domaines où cela est possible, sans cependant réduire la vie culturelle dans la commune. Même si l'un ou l'autre crédit a dû être diminué, cela n'aura pas de répercussions sur la vie associative et culturelle de Kayl et de Tétange.

Marcel Humbert rappelle que lors de la prise de responsabilité en 2005, son parti avait promis de promouvoir la vie dans la commune. Nous avons réalisé cette promesse au cours des dernières années par des crédits ciblés destinés à la vie associative. Ainsi on a réformé la politique de subventionnement et également aidé ponctuellement les associations lors de leurs manifestations. Jusqu'à ce jour on a soutenu toutes les associations, contribué à un meilleur soutien pour l'encouragement des jeunes dans les associations, transformé les gares de Kayl et de Tétange en faveur des associations, etc. La commune a établi un bon nombre de programmes-cadres, ainsi les associations ont souvent la possibilité de remplir leurs caisses en participant avec un stand à ces manifestations, comme par exemple lors de la Fête nationale, la journée sans voiture, le marché aux fleurs, etc.

Marcel Humbert souligne en outre que grâce à la politique de mobilité, les personnes âgées et ceux qui ne possèdent pas de voiture, ont la possibilité de

habe, mit dem „Mini-Bu“ am kulturellen und gesellschaftlichen Leben teilzunehmen. Diesen Busdienst, der einen sehr großen Erfolg kenne, werde man auch im kommenden Jahr weiterhin kostenlos anbieten. Auch für die Jugendlichen sei gesorgt. Sie könnten den Nightrider zum größten Teil kostenlos benutzen, wenn sie eine Karte bei der Gemeinde beantragen.

Marcel Humbert unterstreicht abschließend, dass er erfreut darüber sei, dass die Förderungspolitik für die Kultur und das Vereinsleben trotz der allgemeinen Krise fortsetzen werde.

Die **Räte Patrick Krings** und **Romain Becker (DP)** stellen Fragen über verschiedene Haushaltsartikel, u.a. über das Feuerwehrmaterial und den Ausbau der Faubourgschule. **Rat Camille Thomé (CSV)** begrüßt, dass der Parkplatz beim Friedhof in Kayl in Stand gesetzt werden soll. Er bewertet es als positiv, dass der Kredit für öffentliche Feste von 148.000 auf 120.000 Euro reduziert wird. Dadurch werde der Willen zum Sparen dokumentiert.

**Rat Patrick Krings (DP)** vermisst den Bericht der Finanzkommission. Er unterstreicht die Bereitschaft seiner Partei zu einer konstruktiven Mitarbeit. Was die Gewerbesteuer und die staatlichen Zuwendungen angehe, so könne man nicht von einer katastrophalen Situation sprechen. Patrick Krings spricht sich angesichts des zu erwartenden Bevölkerungszuwachses für eine mehrjährige Planung für den Ausbau der öffentlichen Infrastrukturen aus. Um Geld zu sparen, macht er den Vorschlag, die Entschädigungen für die Mitglieder des Schöffen- und Gemeinderats abzuschaffen. Was die Schulen anbelangt, so schlägt er vor, wieder Schulen in den einzelnen Vierteln einzurichten. In diesem Zusammenhang erwähnt er auch die Bedeutung der Auffangstrukturen für die Kinderbetreuung. Daneben wünscht er eine Umklassierung des Geländes hinter den Häusern in der Noertzinger Straße im Interesse der Lebensqualität der Einwohner. Er bemängelt den Dialog zwischen den Gemeindeverantwortlichen und den Einwohnern. Außerdem wünscht er sich eine bessere Atmosphäre im Gemeinderat.

participer à la vie culturelle et sociétairienne en utilisant le «Mini-Bu». Ce service qui connaît un grand succès sera également offert gratuitement dans les années à venir. On aurait aussi entrepris des efforts dans l'intérêt de la jeunesse. Elle a la possibilité d'utiliser gratuitement le bus Nightrider sur demande d'une carte auprès de l'administration communale.

Pour conclure, Marcel Humbert souligne qu'il se réjouit que la politique d'encouragement dans l'intérêt de la culture et de la vie associative sera maintenue malgré la crise financière et économique.

Les **conseillers Patrick Krings** et **Romain Becker (DP)** posent des questions sur plusieurs articles budgétaires, concernant e.a. le matériel du corps des sapeurs-pompiers et la transformation de l'école du Faubourg. Le **conseiller Camille Thomé (CSV)** se dit satisfait que le réaménagement du parking près du cimetière de Kayl soit prévu. Il estime positif le fait que le crédit pour manifestations publiques a été ramené de 148.000 à 120.000 euros. Cela souligne l'intention de réaliser des économies.

Le **conseiller Patrick Krings (DP)** regrette de ne pas retrouver le rapport de la commission des finances. Il souligne la bonne volonté de son parti de participer à une collaboration constructive. En ce qui concerne l'impôt commercial et les dotations de l'Etat, on ne peut pas parler d'une situation catastrophique. Vu l'accroissement de la population, auquel on peut s'attendre, Patrick Krings se prononce pour une planification pluriannuelle, en ce qui concerne les infrastructures publiques. Afin d'économiser de l'argent, il propose de supprimer les indemnités des membres du collège échevinal et du conseil communal. En ce qui concerne les écoles, il propose de créer de nouveau des écoles du quartier. Dans ce contexte il rend attentif sur l'importance des maisons relais pour enfants. En outre il demande un reclassement des terrains situés derrière les maisons dans la route de Noertzange dans l'intérêt de la qualité de vie des habitants. Le représentant du parti libéral critique le dialogue à son avis insuffisant entre les responsables de la commune et les habitants. En outre il souhaite une atmosphère plus sereine au sein du conseil communal.

**Rat Romain Becker (DP)** weist darauf hin, dass 250.000 Euro für eine farbige Beleuchtung der Ortschaften vorgesehen sind. Hingegen gebe es in der Gemeinde Straßen, die nicht einmal elementar beleuchtet seien. Das werde nicht immer vom Bürger verstanden. Für Romain Becker werden nicht die richtigen Prioritäten gesetzt. Er bedauert auch, dass die Bürgersteige überall zugeparkt werden. Am schlimmsten ist die Situation laut seinen Aussagen im Zentrum von Tetingen. Der Vertreter der DP unterstreicht, dass der Park Ouerbett ein Projekt sei, das zur Lebensqualität beitrage. Was das Projekt Kulturzentrum anbelangt, so hätte es nach Ansicht von Romain Becker bereits früher anlaufen können. Es habe einen fertigen Plan gegeben, auf dem man hätte aufbauen können. Außerdem betont er, dass das Geld in die Vereine gut investiert sei. Allerdings bestehe bei der Veranstaltung von Festen keine Koordination zwischen der Gemeinde und den Vereinen. Nach Ansicht von Romain Becker fehlt es im Haushalt an Kohärenz. Ein guter Teil der Leute, die in der Gemeinde wohnen, würden überhaupt nicht berücksichtigt.

**Rat Camille Thomé (CSV)** erkundigt sich, ob die Einführung des Pedibusses vorgesehen ist. Außerdem schlägt er vor, nach Lösungen zu suchen, um die Sicherheit auf der Brücke zu verbessern. Er wollte wissen, weshalb der Kredit für die Ferienkolonien für die Primärschulklassen von 15.000 auf 5.000 Euro gesenkt wurde. Camille Thomé bedauert daneben verschiedene Einsparungen im Schulbereich. **Bürgermeister John Lorent (LSAP)** erklärt dazu, dass durch das neue Schulgesetz die Aufgabenbereiche zwischen Staat und Gemeinden neu aufgeteilt wurden. **Rat Patrick Krings (DP)** stellt fest, dass es Probleme mit der Koordination gibt. Es wäre seiner Ansicht nach vorzuziehen gewesen, Posten für Schuldirektoren zu schaffen. Es bestünden noch immer Unklarheiten über die Zuständigkeitsbereiche des Staats und der Gemeinde.

**Rat Camille Thomé (CSV)** möchte wissen, ob es nicht möglich sei, einen Jahresbericht von der Sicherheitsfirma und dem Kontrollbeamten, der den ruhenden Verkehr überwache, zu erhalten.

Le **conseiller Romain Becker (DP)** rappelle qu'un montant de 250.000 euros est prévu pour une illumination colorée dans les deux localités. Cependant il y a des rues dans la commune qui ne sont même pas dotées d'un éclairage élémentaire, un fait incompréhensible selon le conseiller. Pour Romain Becker les priorités retenues ne sont pas les bonnes. Il regrette également que beaucoup de trottoirs sont souvent occupés par des voitures. La situation la plus grave se présente au centre de Tétange. Le représentant du parti libéral souligne que le parc Ouerbett est un projet contribuant à une meilleure qualité de vie. En ce qui concerne le projet pour la mise en conformité du centre culturel à Tétange, il aurait dû débiter plus tôt. Des plans sur la base des quels les travaux auraient pu être exécutés auraient existé. Romain Becker souligne aussi que l'argent investi dans les associations est de l'argent bien investi. Cependant il n'existe pas de coordination entre la commune et les associations lors de l'organisation de manifestations. Selon Romain Becker le budget manque de cohérence. Une bonne partie des intérêts des habitants de la commune ne serait pas respectée.

Le **conseiller Camille Thomé (CSV)** veut savoir si l'introduction du pedibus est prévue. Il propose également de chercher des solutions afin d'améliorer la sécurité sur le pont ferroviaire. Il demande pourquoi le crédit pour les colonies de vacances pour les enfants de l'enseignement fondamental a été ramené de 15.000 à 5.000 euros. En outre Camille Thomé regrette certaines économies dans le domaine de l'enseignement. Le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** explique à ce sujet que les responsabilités dans ce domaine entre l'Etat et les communes ont été redéfinies lors de la récente réforme de l'enseignement fondamental. Le **conseiller Patrick Krings (DP)** constate qu'il y a des problèmes en matière de coordination. Selon lui il est préférable de créer des postes de directeur d'école. Il y a toujours un flou sur les responsabilités de l'Etat et des communes.

Le **conseiller Camille Thomé (CSV)** demande s'il est possible de recevoir un rapport annuel de la firme de sécurité engagée par la commune et les agents municipaux. Selon les explications du

Laut den Erklärungen von **Bürgermeister John Lorent (LSAP)** erstellt der Kontrollbeamte eine Statistik. Die Sicherheitsfirma liefere ihrerseits einen Bericht, wenn sie beansprucht werde.

Was den Antrag von **Rat Patrick Krings (DP)** anbelangt, die Präsenzgelder für die Gemeinderatsmitglieder abzuschaffen, so antwortet **Bürgermeister John Lorent (LSAP)**, dass den Leuten, die im Interesse der Bevölkerung arbeiten, auch eine Entschädigung zusteht. Es sei kein Gehalt, sondern eine Anerkennung für die Arbeit, die im Interesse der Allgemeinheit geleistet werde. Zur Bemerkung, dass der Haushalt keine neuen Akzente beinhalte, sagte der Bürgermeister, dass das eine Frage der Einschätzung sei. Er betont noch einmal, dass man in finanziell schwierigeren Zeiten Vorsicht walten lassen wolle.

Bürgermeister John Lorent geht auch auf die neuen Gebäude der Post in der Noertzinger Straße ein. Er versichert, dass zurzeit kein konkretes Projekt des Postunternehmens für das Areal hinter den Häusern vorliegt. Was die Einsparungen im Schulbereich angeht, so habe man versucht, angesichts der finanziellen Lage in allen Bereichen zu sparen. Das betreffe auch die Verwaltung und die Schulen. **Schöffe Etienne Schneider (LSAP)** fügt hinzu, dass man die Beträge für verschiedene Ausgaben 2010 auf dem gleichen Stand wie 2008 belassen habe. Alles, was pädagogisch wichtig für die Schulen sei, sei so angenommen worden, wie es vom Lehrpersonal vorgeschlagen worden sei. Zum Thema Verkehrssicherheit betont **Bürgermeister John Lorent (LSAP)**, dass auch die Autofahrer ihre Verantwortung übernehmen müssen und nicht alles unter die Verantwortung der Gemeinde falle.

**Schöffe Etienne Schneider (LSAP)** geht auch auf das Restaurant im Park Ouerbett ein. Er betont, dass nie von einem Luxusrestaurant die Rede gewesen sei. Für den Schöffenrat sei klar, dass es ein für alle erschwingliches Familienrestaurant werden soll. Was das Kulturzentrum anbelangt, zu dem gesagt wurde, man hätte sich an die Pläne der vorigen Mehrheit halten sollen, so erinnert Etienne Schneider daran, dass dieses Projekt 7,5 Millionen Euro gekostet hätte, was er als zu teuer erachte. Er ist der Ansicht, dass

**bourgmestre John Lorent (LSAP)**, l'agent municipal établit des statistiques. La firme de sécurité quant à elle fournit des rapports si elle est sollicitée.

En ce qui concerne la motion du **conseiller Patrick Krings (DP)** visant la suppression des jetons de présence des conseillers communaux, le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** répond que les gens qui travaillent dans l'intérêt de la population ont droit à une indemnité. Il ne s'agit pas d'une rémunération, mais d'une reconnaissance pour le travail fourni dans l'intérêt public. En ce qui concerne la critique que le budget ne contient pas de nouveaux accents, le bourgmestre répond qu'il s'agit là d'une question d'appréciation. Il souligne une fois de plus que lors d'une période financièrement difficile, la prudence est de rigueur.

Le bourgmestre prend également position en ce qui concerne les nouveaux bâtiments de la poste dans la route de Noertzange. Il assure que pour l'instant il n'y a aucun projet concret de l'entreprise des P&T pour réaliser une nouvelle construction derrière les maisons existantes. En ce qui concerne les économies dans les écoles, on a essayé de faire des économies dans tous les domaines, vu la situation financière plus précaire. Ceci concerne également l'administration et les écoles. **L'échevin Etienne Schneider (LSAP)** ajoute que certaines dépenses prévues pour 2010 sont au même niveau qu'en 2009. Tout ce qui est important du point de vue pédagogique pour les écoles a été accepté comme proposé par le personnel enseignant. En ce qui concerne la sécurité routière, le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** souligne que les automobilistes doivent aussi assumer leurs responsabilités et non seulement l'administration communale.

**L'échevin Etienne Schneider (LSAP)** aborde également le sujet du restaurant au Parc Ouerbett. Il assure qu'on n'aurait jamais parlé d'un restaurant de luxe. Pour le collège des bourgmestre et échevins il est clair que se sera un restaurant pour familles, abordable pour tout le monde. En ce qui concerne le centre culturel, pour lequel il existe des plans élaborés par la majorité précédente, Etienne Schneider rappelle que ce projet aurait coûté 7,5 millions d'euros, ce qui pour lui a été trop coûteux.

die Arbeiten viel preisgünstiger durchgeführt werden können und das Gebäude nach dem Abschluss der Arbeiten den gleichen Zweck erfüllen werde.

Etienne Schneider befasst sich auch mit dem Gelände der Post, das in eine Grünzone umklassiert werden soll. Er bestätigt die Aussagen von Bürgermeister John Lorent, dass zurzeit kein Projekt vom Postunternehmen vorliege. Der Bürgermeister fügt hinzu, dass die Rechte der Anrainer durch Gesetz geregelt sind und die Leute Einspruchsmöglichkeiten haben. Die Parzellen, die sich hinter den Häusern befinden, seien noch der Prozedur zu unterwerfen. Wenn sich ein Projekt an dieser Stelle abzeichnen sollte, werden die Anrainer selbstverständlich ihre Rechte in Anspruch nehmen können.

Der überarbeitete Haushalt von 2009 und die Haushaltsvorlage für 2010 wurden mit den Stimmen der LSAP gutgeheißen. CSV und DP sprechen sich dagegen aus.

Il est d'avis qu'il sera possible d'exécuter les travaux à un prix beaucoup plus favorable et que le bâtiment assumera les mêmes fonctions, une fois les travaux clôturés.

Etienne Schneider évoque également le terrain de la poste qui devra être reclassé en zone verte. Il confirme pour sa part les dires du bourgmestre John Lorent que pour l'instant il n'existe pas de projet concret de l'entreprise des P&T. Le bourgmestre ajoute que les droits des riverains sont garantis par la loi et qu'ils ont différents moyens légaux pour agir. Les parcelles situées derrière les maisons sont encore à soumettre aux procédures légales. Si un projet devrait se concrétiser, les habitants auraient bien sûr le droit de défendre leurs droits.

Le budget rectifié de 2009 et le budget initial pour 2010 sont approuvés par le LSAP. Le CSV et le DP votent contre ce point.





## **Erklärung zur Gestaltung des Wasserpreises in der Gemeinde Kayl**

In der Sitzung vom 13. Dezember 2009 hat der Gemeinderat von Kayl eine Erhöhung des Wasserpreises sowie der Kanaltaxe beschlossen. Diese Preissteigerung war erforderlich, weil im so genannten Wasser-Gesetz vom 19. Dezember 2008 festgehalten wird, dass die von den Gemeinden verrechneten Wasserpreise spätestens bis zum 1. Januar 2011 kostendeckend gestaltet werden müssen. Zum besseren Verständnis dieser Sachlage, die die Gemeinden und die Einwohner vor vollendete Tatsachen stellt, drucken wir auf diesen Seiten die entscheidenden Passage aus dem oben genannten Gesetz ab.

## **Déclaration concernant le prix de l'eau potable dans la Commune de Kayl**

Lors de la séance publique du 13 décembre 2009, le conseil communal de Kayl a décidé une augmentation du prix de l'eau potable et des taxes sur les eaux usées. Cette augmentation est nécessaire, car la loi du 19 décembre 2008 sur l'eau précise que le prix de l'eau potable doit couvrir tous les frais relatifs à l'approvisionnement en eau potable. Afin de rendre ce processus plus transparent, nous publions ci-après les extraits essentiels de ladite loi.

## **Articles 12 à 17 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau**

### **Art. 12. Prix de l'eau**

- (1) A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les coûts des services liés à l'utilisation de l'eau, y compris les coûts pour l'environnement et les ressources sont supportés par les utilisateurs en tenant compte des principes de l'utilisateur-payeur et du pollueur-payeur.
- (2) Ces coûts sont mis à la charge des utilisateurs au moyen d'une redevance eau destinée à la consommation humaine et d'une redevance assainissement au profit des prestataires des services liés à l'utilisation de l'eau, d'une part, d'une taxe de prélèvement et d'une taxe de rejet au profit de l'Etat, d'autre part.
- (3) Les schémas de tarification distinguent trois secteurs:
  - a) le secteur des ménages dont relèvent les personnes physiques, les institutions publiques et les entreprises qui ne font partie ni du secteur industriel, ni du secteur agricole;
  - b) le secteur industriel dont relèvent les entreprises dont la consommation d'eau excède un des seuils suivants: 8.000 mètres cube par an, 50 mètres cube par jour ou 10 mètres cube par heure, ou dont la charge polluante excède 300 équivalents habitants moyens et
  - c) le secteur agricole dont relève l'activité des agriculteurs, viticulteurs, éleveurs, arboriculteurs, horticulteurs, pépiniéristes, jardiniers, maraîchers, pisciculteurs, sylviculteurs et apiculteurs.
- (4) Les redevances peuvent être fixées en tenant compte des conséquences environnementales et économiques des coûts ainsi que des conditions géographiques de la région concernée. Les modalités d'une prise en charge par l'Etat de ces éléments sont définies par la loi budgétaire.

### **Art. 13. Redevance eau destinée à la consommation humaine**

- (1) La redevance est assise sur l'eau destinée à la consommation humaine fournie par un réseau de distribution publique.
- (2) Les règles relatives à la redevance sont établies par un règlement communal en tenant compte des principes suivants:
  - a) La redevance couvre l'ensemble des charges liées à la conception, la construction, l'exploitation, l'entretien et la maintenance des infrastructures nécessaires à la fourniture d'eau, y compris les amortissements de ces infrastructures, à l'exception des charges visées par l'article 24 (1) alinéas 1 à 4 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Ces charges sont déterminées par l'analyse économique effectuée conformément à l'article 33.
  - b) La redevance se compose d'une partie fixe annuelle par compteur et d'une partie variable, fonction de la consommation annuelle, calculées selon la structure suivante:

La partie fixe est proportionnelle au diamètre du compteur en distinguant les trois secteurs définis à l'article 12.

La partie variable est proportionnelle à la consommation annuelle.

### **Art. 14. Redevance assainissement**

- (1) La redevance est assise sur l'eau destinée à la consommation humaine ayant fait l'objet d'une utilisation et déversée dans le réseau de collecte des eaux usées.
- (2) Les règles relatives à la redevance sont établies par un règlement communal en tenant compte des principes suivants:
  - a) La redevance couvre l'ensemble des charges liées à la conception, la construction, l'exploitation, l'entretien et la maintenance des infrastructures nécessaires à l'assainissement des eaux usées, y compris les amortissements de ces infrastructures, à l'exception des charges visées par l'article 24 (1) alinéas 1 à 4 de la *loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain*. Sont toutefois exceptées les charges liées au déversement des eaux de ruissellement issues de la voirie publique. Ces charges sont déterminées par l'analyse économique effectuée conformément à l'article 33.
  - b) La redevance se compose d'une partie fixe annuelle par compteur et d'une partie variable, fonction de la consommation annuelle, calculées selon la structure suivante:

La partie fixe est proportionnelle au nombre d'équivalents habitants moyens, en distinguant les trois secteurs définis à l'article 12.

La partie variable est proportionnelle au volume d'eau provenant de la distribution publique prélevée par l'utilisateur ou déterminée à l'aide d'un dispositif de comptage, dans les cas où un tel dispositif a été mis en place par l'utilisateur.

### **Art. 15. Taxe de prélèvement d'eau**

- (1) Toute personne qui procède à un prélèvement dans une eau de surface ou dans une eau souterraine est assujettie à une taxe de prélèvement au profit de l'État, assise sur le volume d'eau prélevé au cours d'une année.



Le volume prélevé est déterminé au moyen d'un dispositif de comptage mis en place par l'utilisateur.

- (2) Lorsque l'eau ainsi prélevée est déversée dans une eau de surface à proximité du lieu de prélèvement, seule la différence entre la quantité prélevée et la quantité déversée est soumise à la taxe. La quantité déversée dans le milieu aquatique est à constater au moyen d'un dispositif de comptage mis en place par l'utilisateur.
- (3) La taxe est fixée à 0,10 euro par mètre cube.
- (4) Sont exonérés de la taxe:
  - les prélèvements liés à l'aquaculture;
  - les pompages effectués par les organismes d'assainissement dans le cadre de leur mission de démergement à l'exception du volume d'eau qu'ils vendent ou qu'ils distribuent;
  - les pompages d'essai d'une durée n'excédant pas deux mois;
  - les pompages temporaires réalisés à l'occasion de travaux de génie civil publics ou privés;
  - les prélèvements par les services de secours;
  - les prélèvements effectués dans le cadre de mesures d'urgence ordonnées par l'autorité publique;
  - les captages dans les sources thermales, dans la mesure où l'eau n'est pas destinée à être commercialisée comme eau minérale;
  - les prélèvements à des fins de production d'énergie hydroélectrique;
  - les prélèvements d'eaux souterraines dans le cadre de l'exploration et de l'exploitation des ressources minières et géologiques.

#### **Art. 16. Taxe de rejet des eaux usées**

- (1) Le déversement des eaux usées dans les eaux de surface ou souterraines est soumis à une taxe de rejet au profit de l'Etat.
- (2) La taxe est proportionnelle aux unités de charge polluante des eaux rejetées. Les unités de charge polluante se déterminent de la façon suivante:
  - 1 kilogramme de demande chimique en oxygène (DCO) correspond à 0,5 unités de charge polluante;
  - 1 kilogramme d'azote (N) correspond à 1 unité de charge polluante;
  - 1 kilogramme de phosphore (P) correspond à 7 unités de charge polluante;
  - 1 kilogramme de matières en suspension (MES) correspond à 0,3 unités de charge polluante.

La taxe par unité de charge polluante, ci-après dénommée «taxe unitaire», des eaux rejetées est fixée à 1 euro.

- (3) La taxe est due lorsqu'un des seuils suivants est dépassé:
  - demande chimique en oxygène (DCO): 250 kilogrammes par an;
  - azote (N): 125 kilogrammes par an;
  - phosphore (P): 15 kilogrammes par an;
  - matières en suspension (MES): 5.200 kilogrammes par an.
- (4) La taxe est fixée annuellement par la voie d'un règlement grand-ducal. Elle est calculée sur base du rapport entre la somme des unités de charge polluante, déterminée selon les modalités de l'alinéa 4 du présent paragraphe, et le volume annuel d'eau déversée.

Le volume d'eau déversée est égal au volume d'eau prélevée dans le réseau de distribution publique et facturé aux abonnés, majoré, le cas échéant, par le volume d'eau prélevée en dehors du réseau de distribution public.

Les unités de charge polluante servant au calcul de la charge correspondent à la somme des unités de charge polluante recueillies par l'ensemble des stations d'épuration collectives du pays auxquelles s'ajoutent les unités de charge polluante des habitants du pays non raccordés à une station d'épuration. En vue du calcul de la taxe de rejet, le nombre des unités de charge polluante est multiplié par le montant de la taxe unitaire.

- (5) Pour les communes dont le réseau est équipé d'installations de traitement et de gestion des eaux pluviales, il est accordé une bonification égale à
- 10% de la taxe si la part du réseau permettant un traitement séparatif des eaux pluviales ou disposant d'installations de traitement des eaux pluviales est comprise entre 30% et 60%;
  - 20% de la taxe si la part du réseau permettant un traitement séparatif des eaux pluviales ou disposant d'installations de traitement des eaux pluviales est supérieure à 60%.
- (6) Pour les établissements qui assurent eux-mêmes le traitement des eaux usées qu'ils produisent et les rejettent ensuite directement dans le milieu aquatique, la taxe est fixée pour chaque établissement en multipliant les unités de charge polluante avec la taxe unitaire conformément aux modalités prévues au paragraphe (2).

Le nombre d'unités de charge polluante à prendre en compte pour le calcul de la taxe est celui qui résulte de la charge polluante autorisée par le ministre en application des dispositions de l'article 23. Le contrôle et la surveillance du respect de la charge polluante autorisée sont effectués par l'Administration de la gestion de l'eau.

En cas de dépassement de la charge polluante autorisée, le nombre d'unités de charge polluante servant de base au calcul de la taxe est majorée, pour l'année civile en cours, d'un nombre d'unités de charge polluante égal à la moitié de la différence entre la valeur autorisée et la valeur maximale constatée.

Lorsqu'un nouveau dépassement est constaté au cours de la même année civile, le nombre d'unités de charge polluante servant de base au calcul de la taxe est majoré, pour l'année civile en cours, d'un nombre d'unités de charge polluante égal à la différence entre la valeur autorisée et la valeur maximale constatée. Si l'auteur du rejet déclare, par une déclaration motivée, que pendant une période, qui ne peut être inférieure à 3 mois, la charge polluante qu'il émettra sera inférieure d'au moins 20% à celle qui résulte de l'autorisation de rejet, le nombre d'unités de charge polluante à prendre en compte pour le calcul de la taxe sera celui qui résulte de cette déclaration. En cas de dépassement des valeurs déclarées, le nombre d'unités de charge polluante servant de base au calcul de la taxe sera majorée, pour les années civiles dans lesquelles est comprise la période couverte par la déclaration, d'un nombre d'unités de charge polluante égal à la différence entre la valeur déclarée et la valeur maximale constatée.



**Art. 17. Etablissement et recouvrement des taxes**

(1) Les personnes physiques ou morales, de droit privé ou public, susceptibles d'être assujetties à la taxe de prélèvement d'eau ou à la taxe de rejet des eaux usées déclarent à l'Administration de la gestion de l'eau les éléments nécessaires au calcul des taxes avant le 1<sup>er</sup> avril de l'année qui suit l'année au titre de laquelle la taxe est due.

La déclaration est établie sur une formule dont le modèle est fixé par règlement grand-ducal.

(2) L'Administration de la gestion de l'eau vérifie les déclarations. Elle peut demander aux personnes susceptibles d'être assujetties aux taxes des renseignements ainsi que la production de pièces nécessaires au calcul des taxes et procéder au contrôle des dispositifs de comptage.

(3) Sont établies d'office les taxes dues par les personnes susceptibles d'être assujetties aux taxes qui n'ont pas produit de déclaration, qui se sont abstenues de répondre aux demandes de renseignements ou qui ont fait obstacle au déroulement des contrôles.

(4) La taxe est fixée par bulletin écrit établi par l'Administration de la gestion de l'eau comportant les bases de calcul de la taxe, le montant de la taxe ainsi qu'une instruction sur les voies de recours et dûment notifié au redevable.

(5) Les recettes sont recouvrées par le receveur de l'enregistrement de l'arrondissement dans lequel le redevable est établi et portées directement en recette du Fonds pour la gestion de l'eau.

(6) La taxe est exigible un mois après la date de la notification. Elle est prescrite si elle n'est pas établie et recouvrée endéans les trois ans qui suivent l'année au titre de laquelle elle est due.

(7) Contre les bulletins un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge du fond. Le recours est introduit par requête déposée au greffe du tribunal dans un délai de quarante jours à compter de la notification du bulletin.





GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

**ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL**B. P. 56 L-3601 KAYL – Tél. : (+352) 56 66 66 1 - Fax : (+352) 56 33 23 – e-mail : [commune@kayl.lu](mailto:commune@kayl.lu)**AVIS**

Par la présente il est porté à la connaissance du public que l'administration communale de Kayl vend du bois de chauffage, avec une limite à 4 stères par ménage.

Dorénavant, 4 tailles peuvent être commandées:

- 100,00 cm de longueur au prix de 40,00 € ttc / stère;
- 50,00 cm de longueur au prix de 46,00 € ttc / stère;
- 33,00 cm de longueur au prix de 50,00 € ttc / stère;
- 25,00 cm de longueur au prix de 53,00 € ttc / stère.

Le transport à domicile du bois étant assuré et facturé par des transporteurs privés contre paiement d'une somme de 12,50 € par stère, la commune de Kayl décline toute responsabilité en cas d'incident survenu au cours du transport.

Les intéressés sont priés de remplir le bon de commande ci-dessous et de le renvoyer au secrétariat communal **avant le 7 mai 2010**. Dès que la commande aura été exécutée, les acquéreurs seront avertis par facture du lieu et de la date de l'enlèvement du bois.

Kayl, le 20 janvier 2010.

Le collège des bourgmestre et échevins,

John LORENT, bourgmestre

Etienne SCHNEIDER et Marcel HUMBERT, échevins.



à découper ici

**Bon de commande pour bois de chauffage 2010**

Nom: ..... Prénom: .....

Adresse: .....

Téléphone: ..... GSM: .....

Longueur souhaitée **avec livraison à domicile:**

25 cm       33 cm       50 cm

Longueur 100 cm       Livraison à domicile:      oui   
non

Nombre de stères de bois: ..... (**limité à 4 stères par ménage**)



GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

**ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL**

B. P. 56 L-3601 KAYL – Tél. : (+352) 56 66 66 1 - Fax : (+352) 56 33 23 – e-mail : [commune@kayl.lu](mailto:commune@kayl.lu)

## AVIS

### **Vacances de poste pour les activités de vacances loisirs 2010**

La Commune de Kayl se propose d'engager pour les activités de vacances loisirs qui se dérouleront du 16 au 27 août 2010

#### **1. du personnel d'encadrement m/f âgé de 18 ans au moins**

pour

#### **les groupes d'encadrement.**

Leur tâche principale consistera dans l'encadrement des activités de vacances.  
Une formation d'initiation sera organisée par la Commune.

---

#### **2. des étudiant(e)s âgé(e)s de 16 à 17 ans**

pour

#### **le groupe de documentation.**

Leur tâche principale consistera dans la documentation des activités sous forme de photos digitales.

Les demandes avec curriculum vitae sont à adresser à:

**Commune de Kayl, Service Scolaire, B.P 56, L-3601 KAYL,**

ceci pour vendredi, le 30 avril 2010 au plus tard.



GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

**ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL**

B. P. 56 L-3601 KAYL – Tél. : (+352) 56 66 66 1 - Fax : (+352) 56 33 23 – e-mail : [commune@kayl.lu](mailto:commune@kayl.lu)

## VACANCES LOISIRS 2010

Die Gemeinde Kayl organisiert Freizeitnachmittage für die Kinder, die im Schuljahr 2009 / 2010 die Vorschule, die Primärschule der Gemeinde Kayl oder eine 7<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> oder 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> des Sekundarunterrichtes besucht haben.

Diese Aktivitäten beginnen am Montag, den 16. August 2010 und enden am Freitag, den 27. August 2010 (samstags und sonntags sind keine Aktivitäten geplant).

**Die Berechnung der Kostenbeteiligung erfolgt für die Schüler des Primär - und Vorschulunterrichts individuell nach dem grossherzoglichen Reglement vom 13. Februar 2009 betreffend die „Chèques-services“.** Ein Pauschalbetrag von 15 Stunden pro Woche wird verrechnet; abzüglich der drei Gratisstunden die jedem Kind im Alter von 4-12 Jahren zustehen.

**Die Kostenbeteiligung für die Schüler aus den Sekundarunterricht beläuft sich auf 25 Euro pro Familie, dies für die 2 Wochen.**

Wenn Sie Ihr Kind für die Freizeitnachmittage anmelden wollen, füllen Sie bitte das untenstehende Formular aus und senden es **vor dem 30. April 2010** an die Gemeinde Kayl, B.P. 56, L-3601 Kayl (Schuldienst).

Bitte beachten Sie, dass Sie einen **Antrag auf Mitgliedschaft** für die „Chèques-services“ zur Einschreibung benötigen, falls Ihr Kind die Primärschule oder die Vorschule besucht. Diesen Antrag können sie beim Schuldienst unserer Gemeinde anfordern.

Die Rechnung wird Ihnen nach Ablauf der Aktivitäten ausgestellt.

### **ACHTUNG:**

Wenn Sie untenstehendes Anmeldeformular einsenden, wird Ihnen eine Rechnung zugestellt. Ein durch ärztliches Zeugnis bescheinigtes Fehlen wird nicht verrechnet.

Bitte respektieren Sie die Einschreibefrist, da zu spät eingereichte Anträge aus organisatorischen Gründen nicht mehr angenommen werden können.

**Der Bürgermeister und das Schöffenkollegium**



GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

**ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL**

B. P. 56 L-3601 KAYL – Tél. : (+352) 56 66 66 1 - Fax : (+352) 56 33 23 – e-mail : [commune@kayl.lu](mailto:commune@kayl.lu)

## VACANCES LOISIRS 2010

La Commune de Kayl se propose d'organiser des après-midi récréatifs pour les enfants ayant accompli l'école préscolaire, primaire de la commune ou une 7<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> ou 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> secondaire/secondaire technique pendant l'année scolaire 2009/2010.

Ces activités récréatives commenceront le lundi, 16 août 2010 et prendront fin le vendredi, 27 août 2010 (sauf le samedi et le dimanche).

**Pour tous les élèves fréquentant l'enseignement primaire et préscolaire, le règlement grand ducal du 13 février 2009 sur les chèques services sera appliqué pour définir les frais de participation.**

Un forfait de 15 hrs par semaine sera facturé par enfant et par semaine. Les 3 hrs gratuites par personne seront déduites de ce forfait.

**Pour les élèves fréquentant l'enseignement secondaire, la participation aux frais s'élève à 25 Euros par famille pour les 2 semaines.**

Si vous désirez inscrire votre enfant aux après-midis récréatifs, veuillez remplir la souche ci-dessous et la renvoyer à l'Administration communale de Kayl, B.P. 56, L-3601 Kayl (à l'attention du service scolaire) **avant le 30 avril 2010.**

Veuillez noter qu'une **adhésion aux chèques-services** auprès du service scolaire est **obligatoire pour les élèves du préscolaire et du primaire.**

La facture vous sera envoyée après les activités.

### **ATTENTION:**

Toute inscription entraînera l'établissement d'une facture. En cas d'absence motivée par un certificat médical, aucune facture ne sera établie.

Merci de respecter la date d'inscription. Pour des raisons d'organisation les inscriptions tardives ne pourront être prises en considération.

**Le collège des bourgmestre et échevins**

## ANMELDEFORMULAR 2010

Ich Unterzeichnete(r) .....  
melde hiermit mein(e) Kind(er)

| Name     | Vorname | Versicherungsnummer | Klasse 2009/2010 | Woche vom                |                          |
|----------|---------|---------------------|------------------|--------------------------|--------------------------|
|          |         |                     |                  | 16-20                    | 23-27/08/10              |
| 1- _____ |         |                     |                  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2- _____ |         |                     |                  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3- _____ |         |                     |                  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

für die Freizeitaktivitäten 2010 an.

Geben Sie etwaige Gesundheitsprobleme Ihres Kindes / Ihrer Kinder an: (Asthma, Allergien, ...)

Genaue Adresse (Postleitzahl, Ort, Strasse, Nummer, Telefon):

Zusätzliche Telefonnummer, falls Sie unter obiger Nummer nicht zu erreichen wären:

Mein Kind ist freigeschwommen Ja  Nein

Kayl, den ..... 2010 Unterschrift: .....



## FICHE D'INSCRIPTION 2010

Je soussigné(e) .....  
inscris par la présente mon/mes enfant(s)

| Nom      | Prénom | Matricule nationale | classe 2009/2010 | pour la semaine du       |                          |
|----------|--------|---------------------|------------------|--------------------------|--------------------------|
|          |        |                     |                  | 16-20                    | 23-27/08/10              |
| 1- _____ |        |                     |                  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2- _____ |        |                     |                  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3- _____ |        |                     |                  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

pour les activités récréatives 2010.

Veuillez indiquer d'éventuelles maladies ou allergies (Asthme, ...) de votre (vos) enfant(s):

Adresse exacte (Nr., Adresse, Code Postal, Localité, Numéro de téléphone):

Numéro de téléphone supplémentaire pour le cas où vous ne seriez pas à joindre au numéro indiqué:

Mon enfant est nageur libre Oui  Non

Kayl, le ..... 2010 Signature: .....





## Ernest Warken

Den Erni Warken ass dout.

Hien ass den 16. Februar 2010 un den Folgen vun enger schwéierer Krankheet gestuerwen. Den Erni Warken woar zanter dem 5. Februar 1996 am Gemengerôt vun der Gemeng Käl a Präsident vun der Festkommissioun an der Ausländerkommissioun vun der Gemeng Käl.

## CONFÉRENCE

Avec le Dr. Paul Hemmer

D'Ostéoporose:

E puer wichteg Punkten zu deser Krankheet

Préventioun – Diagnose – Behandlung

**Dëschdes, den 20. Abrëll 2010  
16.00 Auer an der Schungfabrik**

Organiséiert vun der Drëtt-Alters-Kommissioun  
vun der Gemeng Käl.

Den Entrée ass fräi.





## Gratis Energiegrundberatung

Der **STEP Gemeindeverband** bietet seinen Einwohnern eine kostenlose **Energiegrundberatung** in Bettemburg, Düdelingen, Kayl, Roeser und Rümelingen, zusammen mit **myenergy**, der Luxemburger Anlaufstelle für Information, Bildung und Beratung in den Bereichen **Energieeffizienz und Erneuerbare Energien**.

Während der Beratungstermine mit einem kompetenten **myenergy** Energieberater erhalten Sie Gelegenheit, Ihre **persönlichen Fragen und Pläne** zur Energieeffizienz und zu erneuerbaren Energien mit einem **Energieberater** zu diskutieren und hierzu Grundinformationen zu bekommen.

Die Terminvereinbarung erfolgt über die **nationale Hotline 8002 11 90**.

### Beratungstermine:

|               |                                 |
|---------------|---------------------------------|
| Bettemburg    | Montags von 13.00-17.00 Uhr     |
| Düdelingen    | Dienstags von 13.00-17.00 Uhr   |
| Roeser        | Mittwochs von 13.00-17.00 Uhr   |
| Kayl          | Donnerstags von 13.00-17.00 Uhr |
| Rümelingen    | Freitags von 08.00-12.00 Uhr    |
| STEP Zentrale | Mittwochs von 08.00-12.00 Uhr   |



Weiterführende Informationen finden Sie hier: [www.myenergy.lu](http://www.myenergy.lu) - [www.step.lu](http://www.step.lu)  
[www.bettembourg.lu](http://www.bettembourg.lu) - [www.dudelange.lu](http://www.dudelange.lu) - [www.kayl.lu](http://www.kayl.lu) - [www.roeser.lu](http://www.roeser.lu) - [www.rumelange.lu](http://www.rumelange.lu)



MINISTÈRE  
DE L'ENVIRONNEMENT



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR





## Conseil de base en énergie gratuit

Le syndicat communal STEP offre un conseil de base en énergie gratuit aux habitants des communes membres Bettembourg, Dudelange, Kayl, Roeser et Rumelange en collaboration avec myenergy, structure luxembourgeoise de référence en matière d'information, de formation et de conseil dans le domaine de l'efficacité énergétique et des sources d'énergie renouvelables.

Le conseil permet d'approfondir les questions et projets personnels portant sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables avec un conseiller en énergie et d'obtenir ainsi des renseignements de base.

La prise de rendez-vous se fait à travers la **hotline nationale au 8002 11 90**.

### Rendez-vous:

|                       |                         |
|-----------------------|-------------------------|
| Bettembourg           | Lundi de 13h00-17h00    |
| Dudelange             | Mardi de 13h00-17h00    |
| Roeser                | Mercredi de 13h00-17h00 |
| Kayl                  | Jeudi de 13h00-17h00    |
| Rumelange             | Vendredi de 08h00-12h00 |
| Station centrale STEP | Mercredi de 08h00-12h00 |



Plus d'informations sur: [www.myenergy.lu](http://www.myenergy.lu) - [www.step.lu](http://www.step.lu)  
[www.bettembourg.lu](http://www.bettembourg.lu) - [www.dudelange.lu](http://www.dudelange.lu) - [www.kayl.lu](http://www.kayl.lu) - [www.roeser.lu](http://www.roeser.lu) - [www.rumelange.lu](http://www.rumelange.lu)



MINISTÈRE  
DE L'ENVIRONNEMENT



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR







# Was ist der Energiepass?

Der Energiepass ist ein Gütesiegel für die Energieeffizienz von Wohngebäuden.

Mit ihm erfahren Interessenten auf einen Blick, ob sie sich um ein energiesparendes oder ein energiesparendes Wohngebäude handelt. Der Energiepass macht dem Energiebedarf von Gebäuden und Wohnungen mit einfachen Mitteln transparent. Auch ohne technische Vorkenntnisse ist es den Verbrauchern möglich, die energetische Qualität des Wohngebäudes zu beurteilen.

Verkäufer und Vermieter erhalten mit dem Energiepass ein Instrument, mit dem sie Interessierten Kunden über die energetische Qualität des Gebäudes und über mögliche Verbesserungsmaßnahmen informieren und bewerten. Die Energieeffizienz wird ein neues Qualitätsmerkmal und der Energiepass gleichzeitig eine wichtige Informationsquelle.

Welche Angaben finden Sie im Energiepass?

Seit dem 1. Januar 2007 ist die Angabe des Energiepasses in der Energieeffizienzangabe des Gebäudes (in der Bewertungstabelle) mit dem Energiepass verbunden. Diese Angabe ist nach dem Energiepass zu beurteilen.

Seit dem 1. Januar 2007 ist die Angabe des Energiepasses in der Energieeffizienzangabe des Gebäudes (in der Bewertungstabelle) mit dem Energiepass verbunden.

Zum Energiebedarf und zu den CO<sub>2</sub>-Emissionen des betroffenen Wohngebäudes. Der Energiepass enthält die folgenden Hinweise über energetische Optimierungsmaßnahmen eines bestimmten Wohngebäudes. Man erhält zum Beispiel, wie sich eine Zusatzheizung der Außenwände und der Einbauleuchte für den Energiebedarf und damit auf die Einordnung im Energiepass auswirken. Wird ein Energiepass ausgestellt, entstehen aus dem Energiepass folgende Informationen:

Die Kennzeichnung erfolgt über das Verhältnis vom Energiebedarf zu der Energieeffizienzklasse.

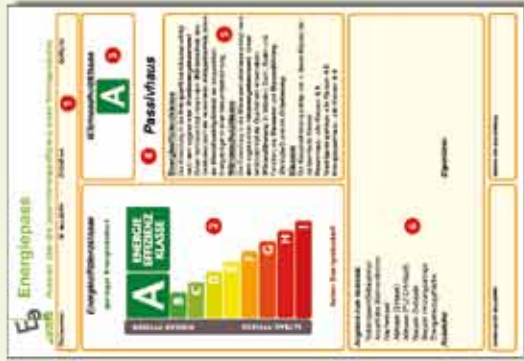
Die Energieeffizienzklasse entspricht dem konditionierten Teil der Heizleistung innerhalb der Heizperiode. Ein konditionierter Raum ist ein Raum, für dessen Standardheizung ein

Bestand oder Klimatisierung erforderlich ist.

Bei der Ermittlung der Wärmeleistung wird nur der Heizwert berücksichtigt. Dieser Kennwert berücksichtigt vor allem die Qualität der Gebäudehülle, also der Wände, Türen, Fenster und des Daches.

Bei der Berechnung der Energieeffizienzklasse fließen alle Faktoren

mit ein, die den Energiebedarf des Wohngebäudes bestimmen. Es wird also zusätzlich betrachtet, wie effizient und umweltschonend Heizung und Warmwasserbereitung die Energie des Gebäudes verwerten. Es wird berücksichtigt, wie der eingesetzte Energieträger, z.B. Erdgas, Holz oder Strom, gewonnen und umgewandelt wurde, bevor er zum Verbraucher gelangt.



1. Bestimmung der Energieeffizienzklasse
2. Angabe der Energieeffizienzklasse
3. Angabe der CO<sub>2</sub>-Emissionen
4. Angabe der Energieeffizienzklasse
5. Angabe der CO<sub>2</sub>-Emissionen
6. Angabe der Energieeffizienzklasse
7. Angabe der CO<sub>2</sub>-Emissionen



8. Angabe der Energieeffizienzklasse
9. Angabe der CO<sub>2</sub>-Emissionen
10. Angabe der Energieeffizienzklasse
11. Angabe der CO<sub>2</sub>-Emissionen
12. Angabe der Energieeffizienzklasse
13. Angabe der CO<sub>2</sub>-Emissionen
14. Angabe der Energieeffizienzklasse
15. Angabe der CO<sub>2</sub>-Emissionen



16. Angabe der Energieeffizienzklasse
17. Angabe der CO<sub>2</sub>-Emissionen
18. Angabe der Energieeffizienzklasse
19. Angabe der CO<sub>2</sub>-Emissionen
20. Angabe der Energieeffizienzklasse
21. Angabe der CO<sub>2</sub>-Emissionen
22. Angabe der Energieeffizienzklasse
23. Angabe der CO<sub>2</sub>-Emissionen



24. Angabe der Energieeffizienzklasse
25. Angabe der CO<sub>2</sub>-Emissionen
26. Angabe der Energieeffizienzklasse
27. Angabe der CO<sub>2</sub>-Emissionen
28. Angabe der Energieeffizienzklasse
29. Angabe der CO<sub>2</sub>-Emissionen
30. Angabe der Energieeffizienzklasse
31. Angabe der CO<sub>2</sub>-Emissionen



Dans l'objectif européen de 40% de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> par rapport à 1990, les nouvelles constructions jouent un rôle primordial. Le respect de la réglementation européenne en matière de performance énergétique des bâtiments, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, est devenu obligatoire. Les nouvelles constructions doivent respecter des normes de performance énergétique de plus en plus strictes. Le respect de ces normes est devenu un critère de qualité important pour réduire les coûts de construction et pour améliorer le confort des occupants.

Le passeport énergétique peut être établi par les architectes et ingénieurs-conseils, dont la profession est régie par la loi sur l'organisation des professions d'architecte et d'ingénieur agréés par le Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur. Une telle expertise, en plus de celle des experts et experts qui ont participé à la formation organisée par le Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur peut être consultée sur la page internet [www.energie.lu](http://www.energie.lu), sous la rubrique «documentaire».

Il est recommandé, avant de commander un passeport énergétique, de contacter les affaires et les prix de plusieurs experts.

## PASSEPORT ENERGETIQUE

**Simple, non bureaucratique et économique**

Le passeport énergétique, exprimé sur 5 degrés, la qualité énergétique de tout le bâtiment (habitation) est établi pour le bâtiment dans son ensemble et reste valable pendant 10 ans. Les frais sont à la charge du maître d'ouvrage, du propriétaire ou du syndicat des copropriétaires de l'habitation.

Les nouvelles constructions sont soumises à l'obligation de passer un passeport énergétique.

**Qui peut établir les passeports énergétiques?**

Le passeport énergétique peut être établi par les architectes et ingénieurs-conseils, dont la profession est régie par la loi sur l'organisation des professions d'architecte et d'ingénieur agréés par le Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur. Une telle expertise, en plus de celle des experts et experts qui ont participé à la formation organisée par le Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur peut être consultée sur la page internet [www.energie.lu](http://www.energie.lu), sous la rubrique «documentaire».

Il est recommandé, avant de commander un passeport énergétique, de contacter les affaires et les prix de plusieurs experts.

**myenergy**  
LUXEMBOURG

**performante**  
énergétique

**A B C D E F**

**www.myenergy.lu**

**myenergy**  
LUXEMBOURG

25, rue Michel Rodange  
L-1416 Luxembourg  
Tél: +352 41 86 18  
Fax: +352 41 86 342  
www.myenergy.lu  
info@myenergy.lu

Hotline gratuite ☎ 8002 11 90

Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur



**Qu'est le passeport énergétique?**

Le passeport énergétique est un label de qualité pour la performance énergétique des bâtiments d'habitation.

Grâce à lui, les personnes intéressées voient d'un seul coup d'œil et à l'abri d'une malicieuse économie énergétique, le passeport énergétique indique de façon simple et transparente les besoins en énergie des bâtiments et des logements. Même sans connaissances techniques, la consommation énergétique du bâtiment d'habitation.

Vendeurs et bailleurs espèrent, grâce au passeport énergétique, d'un instrument avec lequel ils peuvent informer les clients intéressés.

Quelles informations trouvent-on sur le passeport énergétique?

L'élément essentiel du passeport est l'indice de dépense d'énergie déterminé sur base des besoins en énergie calculés pour le bâtiment d'habitation. Ce calcul s'effectue selon des règles précises définies par le règlement grand-ducal

Le passeport donne en outre des informations sur

les besoins en énergie et les émissions de CO2 du bâtiment concerné. Il présente par ailleurs des suggestions quant aux mesures d'optimisation énergétique à réaliser dans le cas de bâtiments existants. Ainsi, par exemple, il y est mentionné comment une isolation supplémentaire des murs extérieurs et l'installation d'une pompe à chaleur influencent les besoins en énergie et donc la classification du bâtiment d'habitation. L'établissement d'un passeport énergétique et les réductions

de celui-ci entraînent aucune obligation de rénovation directe. L'indice est défini par le rapport entre les besoins en énergie et la surface de référence énergétique. La surface de référence énergétique correspond à la partie conditionnée de la superficie habitable. Un espace conditionné est un espace dont l'utilisation standard requiert un chauffage ou une climatisation.

La classe d'isolation thermique ne considère que des besoins en chauffage de chauffage. L'indice correspond à l'ensemble des besoins en énergie de l'habitat. L'indice est défini par le rapport entre les besoins en énergie et la surface de référence énergétique. La surface de référence énergétique correspond à la partie conditionnée de la superficie habitable. Un espace conditionné est un espace dont l'utilisation standard requiert un chauffage ou une climatisation.

Pour le calcul de la classe de performance énergétique, il est tenu compte de tous les facteurs qui déterminent les besoins en énergie de l'habitation. La production de cha-

1. Valeur d'ajustement et ratio de chauffage
2. Coefficient de transmission thermique
3. Coefficient de transmission thermique
4. Coefficient de transmission thermique
5. Coefficient de transmission thermique
6. Coefficient de transmission thermique
7. Coefficient de transmission thermique
8. Coefficient de transmission thermique
9. Coefficient de transmission thermique
10. Coefficient de transmission thermique
11. Coefficient de transmission thermique
12. Coefficient de transmission thermique
13. Coefficient de transmission thermique
14. Coefficient de transmission thermique
15. Coefficient de transmission thermique
16. Coefficient de transmission thermique
17. Coefficient de transmission thermique
18. Coefficient de transmission thermique
19. Coefficient de transmission thermique
20. Coefficient de transmission thermique
21. Coefficient de transmission thermique



Ouvertes les soirs,  
les nuits, les week-ends  
et les jours fériés.

FRANÇAIS



LES MAISONS MÉDICALES VOUS ACCUEILLEN EN DEHORS  
DES HEURES DE CONSULTATION DE VOTRE MÉDECIN.

LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé  
Direction de la Santé

Association des médecins  
et médecins-dentistes

Ouvertes les soirs,  
les nuits, les week-ends  
et les jours fériés.

PORTUGUÊS



LES MAISONS MÉDICALES VOUS ACCUEILLEN EN DEHORS  
DES HEURES DE CONSULTATION DE VOTRE MÉDECIN.

LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé  
Direction de la Santé

Association des médecins  
et médecins-dentistes



### Connaissez-vous votre Maison Médicale ?

Dans ces maisons, les médecins de famille proposent à chaque patient nécessitant une prise en charge médicale de proximité, une permanence médicale pendant les nuits ainsi que pendant les week-ends et les jours fériés.

La maison médicale fonctionne comme un cabinet de médecine générale. Elle a pour vocation la mise-en-place d'un service de remplacement des médecins de famille, en vue d'assurer la continuité des soins.

Au lieu d'attendre dans une policlinique engorgée pour un problème de santé qui n'est pas une URGENCE MÉDICALE à proprement parler (fièvre, angine, refroidissement, troubles gastro-intestinaux, douleur, lumbago, petite coupure etc..) les maisons médicales représentent l'alternative idéale de proximité pour le patient.

Un médecin de confiance vous accueillera et vous prendra en charge de manière personnalisée, humaine et confidentielle. Il vous prodiguera soins et conseils, de la même manière que le fait habituellement votre médecin traitant de famille.

Par ailleurs, si vous ne disposez pas d'un médecin traitant, le médecin sur place pourra vous guider dans le choix d'un médecin de confiance.

### Où se trouvent vos Maisons Médicales ?

Les maisons médicales se trouvent à :

1. **Luxembourg-Ville**  
> 57, rue Michel Welter, L-2760 Luxembourg
2. **Esch/Alzette**  
> 70, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch/Alzette
3. **Ettelbruck**  
> 110, Avenue Lucien Salentiny, L-9080 Ettelbruck

### Conhece a sua casa medical ?

Nestas casas, os médicos de família propõem a cada paciente que necessita uma consulta medical de proximidade, um serviço de permanência medical, durante a noite, fins-de-semana e dias feriados.

A casa medical funciona como um consultório de medicina geral. Tem como objetivo a instauração de um serviço de substituição de médicos de família, afim de assegurar a continuidade dos tratamentos.

Em vez de esperar numa policlinica de saúde saturada de gente, com um problema de saúde que não é URGENTE (febre, anginas, resfriamento, problemas gastro-intestinais, dores lombares, pequenos cortes, entre outros...) a casa medical representa a alternativa ideal de proximidade para o paciente.

Um médico de confiança acolhê-lo-à e ocupar-se-à do seu caso, de forma profissional, humana e confidencial. Ele indicará-lhe-à os tratamentos adequados e tornar-se-à seu conselheiro, assim como o seu médico de família habitualmente o faz.

Além disso, se não dispõe de um médico de família, o médico presente poderá aconselhá-lo(a) e guiá-lo(a) na escolha de um médico de confiança.

### Onde estão situadas as casas medicals ?

As casas medicals encontram-se :

1. **Na cidade do Luxembourg**  
> 57, rue Michel Welter, L-2760 Luxembourg
2. **Em Esch/Alzette**  
> 70, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch/Alzette
3. **Em Ettelbruck**  
> 110, Avenue Lucien Salentiny, L-9080 Ettelbruck

### Quand fonctionnent-elles ?

En semaine: du lundi au vendredi :  
de 20 h à 7 h du matin

Samedi, dimanche et jours fériés :  
de 8 h du matin à 7 h du lendemain matin

Attention : La maison médicale offre une permanence médicale et ne représente pas un service d'urgences. En cas d'urgence médicale, composez directement le 112 (appel gratuit).

### Comment procéder ?

> Jusqu'à 24 heures : les patients sont invités à se rendre directement à la maison médicale.

> Entre 24 heures et 7 heures :  
avant de se rendre à la maison médicale,  
téléphonez au 112 :

Votre appel sera noté et transmis au médecin en service qui vous contactera dans les meilleurs délais afin de cerner votre problème. Si nécessaire, le médecin en service sera également disponible pour une visite à domicile.



### Pour plus d'informations, contactez :

Ministère de la Santé  
Direction de la Santé  
Division de la Médecine Curative

Dr Gérard Scharll  
Villa Louvigny L-2120 Luxembourg  
Tél.: 247-85634 Tél.: 247-85569 (commandes)  
www.sante.lu

Cercle des Médecins généralistes

Dr Claude Schummer secretariat@ammd.lu

### Horário de funcionamento

Durante a semana : de segunda a sexta-feira :  
das 20h00 às 07h00 da manhã

Sábado, Domingo e dias feriados :  
das 08h00 da manhã às 07h00 da manhã do dia seguinte

Atenção: A casa medical propõe uma permanência medical porém não representa um serviço de urgências: Em caso de urgência medical, ligue directamente para o 112 ( chamada gratuita)

### Como proceder ?

> Até 24 horas, os pacientes dirigem-se directamente à casa medical.

> Entre 24 horas e 7 horas :  
antes de se dirigir à casa medical, telefone  
para o 112 : a sua chamada sera registada

e transmitida ao medico de serviço que entrará em contacto consigo, o mais rapidamente possível, para resolver o seu problema. Em caso de necessidade, o médico de serviço estará igualmente disponível para visitá-lo ao domicilio.



### Para mais informações, contacte :

Ministère de la Santé  
Direction de la Santé  
Division de la Médecine Curative

Dr Gérard Scharll  
Villa Louvigny L-2120 Luxembourg  
Tel.: 247-85634 Tel.: 247-85569 (encomenda)  
www.sante.lu

Cercle des Médecins généralistes

Dr Claude Schummer secretariat@ammd.lu



|   |                       |
|---|-----------------------|
| <p><b>MAISONS MEDICALES</b></p> <p><b>ESCH</b></p> <p>70, Rue Emile Mayrisch L-4240 Esch/Alzette</p> <p><b>ETTELBRÜCK</b></p> <p>110, Avenue Lucien Salentiny L-9080 Ettelbrück</p> <p><b>LUXEMBOURG</b></p> <p>57, Rue Michel Weiler L-2760 Luxembourg</p> |                       |
| <p>L M J V S D</p> <p>■ ■ ■ ■ ■ □ □</p>   | <p>20h — 24h — 7h</p> |
| <p>L M J V S D</p> <p>□ □ □ □ □ ■ ■</p> <p>• jours fériés<br/>• Héritage<br/>• Obs. holidays</p>  | <p>8h — 24h — 7h</p>  |
| <p>— Maison médicale</p> <p>■ 112</p>   |                       |


**Découpez cette carte et gardez-la sur vous. Elle peut vous être utile.**

Diese Karte ausschneiden und gut aufbewahren. Sie enthält alle wichtigen praktischen Informationen.

Recorte este mapa e guarde-o consigo. Poderá vir-lhe um dia a ser útil.



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé  
Direction de la Santé



Association des médecins  
et médecins-dentistes



Ouvertes les soirs,  
les nuits, les week-ends  
et les jours fériés.



# Nature for People

Station Biologique SICONA  
SICONA-Ouest  
SICONA-Centre

## Veranstaltungsprogramm



## Programme d'activités

«Nature for People – People for Nature» ist eine Kampagne der Biologischen Station SICONA und der Naturschutzsyndikate SICONA-Westen und SICONA-Zentrum zusammen mit ihren Mitgliedsgemeinden. «Nature for People» bedeutet, dass die Natur für die Menschen zugänglich, erreichbar und nutzbar sein soll und damit zur Lebensqualität der Bürger beiträgt. «People for Nature» bedeutet im Gegenzug, dass die Natur durch die Menschen geschützt, kultiviert und entwickelt werden soll.

«Nature for People – People for Nature» est une campagne de la Station Biologique SICONA, du SICONA-Ouest et du SICONA-Centre en collaboration avec leurs communes membres. «Nature for People» signifie que la nature doit être accessible à tous et faire partie de leur qualité de vie. «People for Nature» signifie en contrepartie que la nature doit être protégée, cultivée et développée par l'homme.

**24. April 10 / 24 avril 10**

**Wälder, Heide und Life-Projekt in Kehlen**

Treffpunkt: 14:30 Uhr beim Schloss in Dondelange.

**Forêts, bruyère et projet Life à Kehlen**

Rendez-vous: 14H30 près du château à Dondelange.

**25. April 10 / 25 avril 10**

**Natur und Geschichte des Klängelbourtals in Kopstal**

Treffpunkt: 14:30 Uhr am Parkplatz gegenüber der Einfahrt des Klängelbour in Bridel.

**Nature et histoire de la vallée du Klängelbour à Kopstal**

Rendez-vous: 14H30 au parking vis-à-vis de l'entrée du Klängelbour à Bridel.

**08. Mai 10 / 08 mai 10**

**Natur und Steine in Mertzig**

Treffpunkt: 14:30 Uhr Naturspielplatz am „Lange Pesch“, rue de la Wark.

**La nature et les pierres à Mertzig**

Rendez-vous: 14H30 Aire de jeu au „Lange Pesch“, rue de la Wark.

**12. Mai 10 / 12 mai 10**

**Natur und Mensch in Bissen**

Treffpunkt: 18:00 Uhr Chapelle St. Roch.

**La nature et l'homme à Bissen**

Rendez-vous: 18H00 Chapelle St. Roch.

**20. Mai 10 / 20 mai 10**

**Feuchtwiesen und Amphibien in Kayl**

Treffpunkt: 19:00 Uhr beim Weiher an der Straße Kayl / Noertzingen neben der Auffahrt zur Collectrice du Sud.

**Prairies humides et amphibiens à Kayl**

Rendez-vous: 19H00 près de l'étang le long de la route Kayl / Noertzange à côté de la bretelle de la Collectrice du Sud.

**26. Mai 10 / 26 mai 10**

**Besuch von SICONA-Projekten mit Bus**

Treffpunkt: 18:00 Uhr SICONA-Halle in Olm, 12, rue de Capellen. Anmeldung erforderlich.

**Visite de projets SICONA en bus**

Rendez-vous: 18H00 hangar du SICONA à Olm, 12, rue de Capellen. Veuillez vous inscrire.

# People for Nature







# Nature for People

**30. Mai 10 / 30 mai 10**

**Kräuter auf dem Giele Botter/Tiresbiereg in Differdingen und Pétingen**  
Treffpunkt: 14:30 Uhr Ende Rue Titelberg beim Wasserbehälter in Niedercoorn.  
**Herbes sauvages au Giele Botter/Tiresbiereg à Differdange et Pétange**  
Rendez-vous: 14H30 fin Rue Titelberg près du bassin à eau à Niedercoorn.

**06. Juni 10 / 06 juin 10**

**Blumenwiesen und Tümpel in Leudelingen und Reckingen**  
Treffpunkt: 14:30 Uhr beim letzten Haus in der Rue Eich in Leudelingen.  
**Prairies fleuries et mares à Leudelange et Reckange**  
Rendez-vous: 14H30 près de la dernière maison de la Rue Eich à Leudelange.

**13. Juni 10 / 13 juin 10**

**Das Tagebauegebiet Haard in Düdelingen**  
Treffpunkt: 14:30 Uhr Parkplatz Lycée Technique Am Frankelach.  
**La minière à ciel ouvert Haard à Dudelange**  
Rendez-vous: 14H30 parking du Lycée Technique Am Frankelach.

**20. Juni 10 / 20 juin 10**

**Tagesexkursion mit Bus nach Nettersheim**  
Treffpunkt: 8:00 Uhr Bettemburg Kirche, 8:15 Uhr Bartringen Kirche. Anmeldung erforderlich. Unkostenbeitrag.  
**Excursion d'une journée à Nettersheim en bus**  
Rendez-vous: 8H00 église de Bettembourg, 8H15 église de Bertrange. Veuillez vous inscrire. Participation aux frais.

**25. Juni 10 / 25 juin 10**

**Nachtexkursion: Fledermäuse und Eulen in Bettemburg**  
Treffpunkt: 22:00 Uhr bei der Kirche in Abweiler.  
**Excursion de nuit : chauves-souris et hiboux à Bettembourg**  
Rendez-vous: 22H00 près de l'église à Abweiler.

**26. Juni 10 / 26 juin 10**

**Nachtexkursion: Fledermäuse und Eulen in Redingen**  
Treffpunkt: 22:00 Uhr beim Café Inoui in Redingen.  
**Excursion de nuit : chauves-souris et hiboux à Redange**  
Rendez-vous: 22H00 près du Café Inoui à Redange.

**4. Juli 10 / 4 juillet 10**

**Kräuterekursion in Rümelingen**  
Treffpunkt: 14:30 Uhr beim Musée des Mines in Rümelingen.  
**Excursion aux herbes sauvages à Rumlange**  
Rendez-vous: 14H30 près du Musée des Mines à Rumlange.

**18. Juli 10 / 18 juillet 10**

**Die "Griechten" bei Bascharage und Garnich**  
Treffpunkt: 14:30 Uhr beim "Wäschbur" in Hautcharage.  
**Les "Griechten" près de Bascharage et Garnich**  
Rendez-vous: 14H30 près du "Wäschbur" à Hautcharage.

**01. August 10 / 01 août 10**

**Vögel im Attertäl in Useldingen**  
Treffpunkt: 14:30 Uhr bei der Kirche in Everlingen.  
**Oiseau de la vallée de l'Attert à Useldange**  
Rendez-vous: 14H30 près de l'église à Everlange.

**28. August 10 / 28 août 10**

**Nachtexkursion: Fledermäuse und Eulen in Dippach**  
Treffpunkt: 20:45 Uhr bei der Kirche in Bettlingen.  
**Excursion de nuit : chauves-souris et hiboux à Dippach**  
Rendez-vous: 20H45 près de l'église de Bettange.

**23. September 10 / 23 septembre 10**

**Tiere der Obstwiesen in Schieren**  
Treffpunkt: 19:00 Uhr Rue Lehberg hinter der Kreuzung mit der Nordstraße.  
**Les animaux des vergers à Schieren**  
Rendez-vous: 19H00 Rue Lehberg après le croisement avec la Route du Nord.

**25. September 10 / 25 septembre 10**

**Kochatelier: Kochen mit Wildkräutern in Mersch**  
Treffpunkt: 14:00 Uhr beim Lycée technique in Mersch, Square Marie-Astrid. Unkostenbeitrag.

# People for Nature





# Nature for People

Anmeldung erforderlich.

**Atelier: La cuisine aux herbes sauvages à Mersch**

Rendez-vous: 14H00 près du Lycée technique à Mersch, Square Marie-Astrid. Participation aux frais. Veuillez vous inscrire.

**26. September 10 / 26 septembre 10**

**Pilzexkursion mit Kochatelier in Feulen**

Treffpunkt: 14:00 Uhr Parkplatz am Eingang zum Camping Fuussekaul.

**Excursion aux champignons et atelier de cuisine à Feulen**

Rendez-vous: 14H00 parking près de l'entrée du Camping Fuussekaul.

**02. Oktober 10 / 02 octobre 10**

**Obstwiesen und ihre Nutzung in Bartringen**

Treffpunkt: 14:00 Uhr beim Centre "A Schwall's" in Bartringen.

**Les vergers et leur utilisation à Bertrange**

Rendez-vous: 14H00 près du Centre "A Schwall's" à Bertrange.

**09. Oktober 10 / 09 octobre 10**

**Der Naturwald in Roeser**

Treffpunkt: 14:30 Uhr Rte de Luxembourg, gegenüber der Kapelle am CR186 (Kockelscheuer / Bettembourg).

**La forêt en libre évolution à Roeser**

Rendez-vous: 14H30 Rte de Luxembourg vis-à-vis de la chapelle au CR186 (Kockelscheuer / Bettembourg).

**10. Oktober 10 / 10 octobre 10**

**Pilzexkursion in Mamer und Strassen**

Treffpunkt: 14:30 Uhr kleiner Waldparkplatz am CR101 (Mamer / Kopstal) in der Nähe der Neimillen.

**Excursion aux champignons à Mamer et Strassen**

Rendez-vous: 14H30 petit parking en forêt au CR101 (Mamer / Kopstal) non loin de la Neimillen.

**23. Oktober 10 / 23 octobre 10**

**Atelier: Land-Art in Saeul**

Treffpunkt: 14:15 Uhr beim "Wäschbur" am Ortsausgang von Saeul.

**Atelier: Land-Art à Saeul**

Rendez-vous: 14H15 h près du "Wäschbur" à la sortie de Saeul.

**20. November 10 / 20 novembre 10**

**Weihnachtsdekorationen aus Naturmaterialien in Grosbous und Vichten**

Treffpunkt: 14:00 Uhr Mischhaus, 43 Rue Principale in Vichten.

**Décorations de Noël en matériaux naturels à Grosbous et Vichten**

Rendez-vous: 14H30 Mischhaus, 43 Rue Principale à Vichten.

Die Teilnahme an den Aktivitäten ist gratis, wenn nicht anders angegeben.

Eine Anmeldung ist für einige Aktivitäten erforderlich unter der Nummer 26 30 36 25 der Biologischen Station SICONA.

Unter dieser Nummer erhalten Sie auch genauere Informationen zu den Aktivitäten.

La participation aux activités est gratuite, sauf mention contraire.

Une inscription est nécessaire pour certaines activités au numéro 26 30 36 25 de la Station Biologique SICONA.

Veuillez vous adresser également à ce numéro pour des informations plus détaillées sur les activités.



2, rue de Nospelt L-8394 Olm  
Tel: 26 30 36 25

Projekt unterstützt durch das Umweltministerium  
Projet soutenu par le Ministère de l'Environnement

# People for Nature







KÄLTÉITENG

